



# Rapport financier 2023

## Rapport de Gestion



<b>Répartition</b> .....	6
Sanastera .....	8
Répartition France .....	9
Répartition Belgique .....	11

<b>Sophese</b> .....	12
----------------------	----

<b>Soins à la personne</b> .....	14
Oxypharm.....	16

<b>Solutions à l'officine</b> .....	18
Isipharm .....	20
Eurolease .....	22
Les Pharmaciens Associés (France) - Réseau Santalis .....	24
Paraph .....	26
Les Pharmaciens Associés (Belgique) - Réseau Santalis .....	27
CERP Rouen Formation.....	28

<b>Solutions à l'industrie</b> .....	30
Eurodep .....	32
Eurodep Pharma .....	34
Première Ligne.....	35
Centrale des Pharmaciens.....	36

<b>Rapport d'activité</b> .....	38
Exercice 2023.....	40
Modification de présentation et de méthode d'évaluation .....	42
Evènements post-clôture .....	42
Gestion des risques.....	42
Activités en matière de recherche et de développement .....	43
Les réalisations de la direction Supply Chain....	44
Information sur les délais de paiement.....	46
Informations portant sur les titres de la société .....	47
Prises de participation significatives et prises de contrôle .....	48
Charges non fiscalement déductible.....	48
Convention réglementée .....	48
Informations sociales .....	49

<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b> .....	50
Modalités d'exercice de la Direction Générale .....	52
Mandats exercés .....	53
Gouvernance de la coopérative .....	56

<b>Rapport sur la révision coopérative</b> .....	58
--	----

<b>Déclaration de Performance Extra-Financière</b> .....	62
--	----



## Assemblée générale du 14 juin 2024

Ordre du jour .....	68
Projet de résolutions .....	69



## Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31.12.2023 .....	74
Compte de résultat consolidé au 31.12.2023 .....	76
Annexe aux comptes consolidés .....	77
Rapport des Commissaires aux Comptes .....	98



## Comptes sociaux

Bilan au 31.12.2023 .....	102
Compte de résultat au 31.12.2023 .....	104
Annexe aux comptes annuels .....	105
Rapport des Commissaires aux Comptes .....	114
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes .....	116





Rapport  
de Gestion



# Rapport de Gestion



Rapport  
de Gestion

# Répartition

Maîtriser l'approvisionnement  
de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations,  
le pharmacien doit gagner du temps tout en préservant sa rentabilité.

En date du 8 septembre 2023, il a été conjointement décidé de la liquidation du groupe Sanastera S.p.A. Dans ce cadre, les sociétés Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG ont récupéré la totalité des titres de leur filiale de Répartition Pharmaceutique, respectivement CERP Rouen S.A.S. et Sanacorp Pharmahandel GmbH.

Les activités française, allemande et belge des groupes CERP Rouen S.A.S. et Sanacorp Pharmahandel GmbH ont contribué aux résultats consolidés du groupe Sanastera S.p.A. jusqu'au 31 octobre 2023, date du transfert des titres de Sanastera S.p.A. à Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG, rendant ainsi la comparaison des exercices 2022 et 2023 non pertinente.

En date du 31 décembre 2023 et afin de poursuivre le processus de liquidation, la personnalité morale de la holding Sanastera S.p.A. subsiste et cette dernière est toujours détenue de manière conjointe par les sociétés Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG.

### La contribution de chaque pays au compte de résultat consolidé est la suivante :

En M€	France Jusqu'au 31.10.2023	Allemagne Jusqu'au 31.10.2023	Belgique Jusqu'au 31.10.2023	Italie Jusqu'au 31.12.2023	Total 2023	Total 2022
Chiffre d'affaires net	4.049,4	5.738,1	393,8	-	10.181,3	11.557,0
Résultat d'exploitation	23,6	32,2	0,5	(1,0)	55,3	77,9
Résultat financier	7,4	(12,1)	(1,1)	-	(5,8)	(12,1)
Résultat courant avant impôts	31,0	20,1	(0,6)	(1,0)	49,5	65,8
Impôts	(8,2)	(6,9)	(0,0)	(14,5)	(29,6)	(19,4)
<b>Résultat net</b>	<b>22,8</b>	<b>13,2</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(15,5)</b>	<b>19,9</b>	<b>46,4</b>

Les comptes consolidés du Groupe Sanastera S.p.A. sont établis en normes IFRS (International Financial Reporting standards).

### La variation des capitaux propres du groupe en IFRS (en M€) est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres à l'ouverture</b>	<b>695,7</b>	<b>648,6</b>
Résultat de l'exercice	19,9	46,4
Distribution de dividendes	(19,4)	(29,4)
Sortie des titres CERP Rouen S.A.S. et Sanacorp Pharmahandel GmbH	(675,1)	-
Autres variations	(8,5)	30,1
<b>Capitaux propres à la clôture</b>	<b>12,6</b>	<b>695,7</b>

Les capitaux propres du Groupe Sanastera S.p.A. s'élèvent à 12,6 M€ au 31 décembre 2023.

Cette diminution s'explique principalement par le transfert des titres de Sanastera S.p.A. à Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG. ■

CHIFFRES CLÉS

**10,2 Md€** Chiffre d'affaires

**19,9 M€** Résultat net

CERP Rouen se définit comme un grossiste-répartiteur de proximité. Ses 32 agences sont le garant d'une liberté de prescription et de délivrance. Un choix qui permet au pharmacien d'officine de conserver un rôle incontournable dans la distribution du médicament.

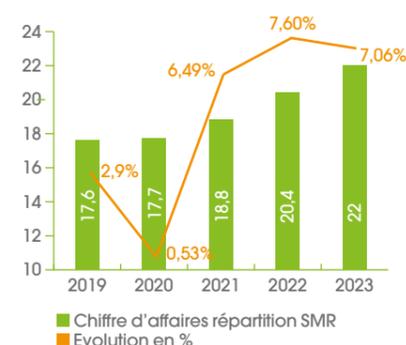
Comme pour les deux dernières années, la répartition pharmaceutique a été sollicitée dans un contexte de sortie de crise sanitaire pour la distribution des vaccins contre la COVID-19. Cette activité générant pour l'ensemble du secteur une activité supplémentaire et des revenus complémentaires s'est sensiblement réduite en 2023. L'effet des mesures successives initiées depuis 2020 visant à améliorer la marge des répartiteurs (nouvel arrêté de marge, baisse de la contribution sur les ventes en gros et mise en place du forfait pour les produits froids de 0,63€ par boîte) est largement compensé par l'impact de la part des produits chers dans leur activité, ainsi la marge continue inexorablement de se réduire. Parallèlement, le contexte inflationniste impacte la profession qui doit affronter d'autres problématiques économiques telles que la hausse des salaires et du coût de l'énergie dans un environnement de prix régulés.

### Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique a connu sur 2023 et pour la troisième année consécutive, une forte hausse de 7,06%. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 22 Milliards d'€ contre 20,4 Milliards d'€ en 2022.

### CA en milliards d'euros (PGHT)

Évolution du CA en %

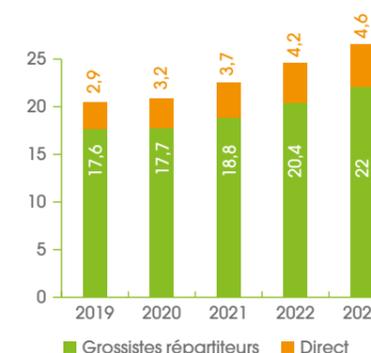


### Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2023, le chiffre d'affaires total des ventes de médicaments en France est en hausse de 5,78% soit 26,6 Milliards d'€ (PGHT) comparé à 25,1 Milliards d'€ en 2022.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-après.

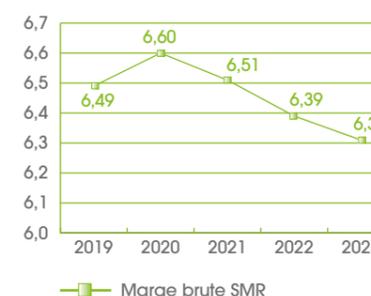
### Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)



### Évolution de la marge des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR est en baisse sur 2023 à 6,31% contre 6,39% en 2022 (forfait froid inclus). Elle est, cette année encore, impactée par la part des produits chers à marge plafonnée dans la composition de leur chiffre d'affaires. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (0,93% en moyenne sur 2023) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients.

### Marge brute SMR (forfait froid inclus)



### CERP Rouen SAS

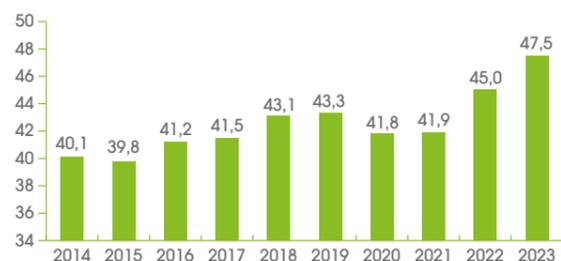
Le chiffre d'affaires brut répartition enregistré sur l'exercice 2023 une hausse de 6,59% pour atteindre 4 891 075 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société enregistre une hausse de 6,43% entre 2022 et 2023 et s'élève à 5 022 619 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en baisse de 0,11 point sur 2023.

Les remises commerciales sont en hausse de 6,8 M€.

La contribution sociale versée à l'ACOSS s'élève à 47,5 M€ sur l'année 2023.

Contribution sociale en millions d'euros



Compte tenu de ces 3 éléments cumulés, on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,13 point qui atteint 4,32%. La marge nette société incluant l'activité export, le chiffre d'affaires divers et les autres produits annexes est en baisse sur l'année 2023 comparé à 2022 et s'élève à 5,11%.

Les frais généraux sont en hausse de 5,6 M€ et représentent 1,48% du chiffre d'affaires brut en 2023 comparé à 1,46% en 2022.

Les charges de personnel sont en hausse de 8,8 M€ et représentent 2,54% du chiffre d'affaires brut comparé à 2,52% en 2022.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 4,5 M€.

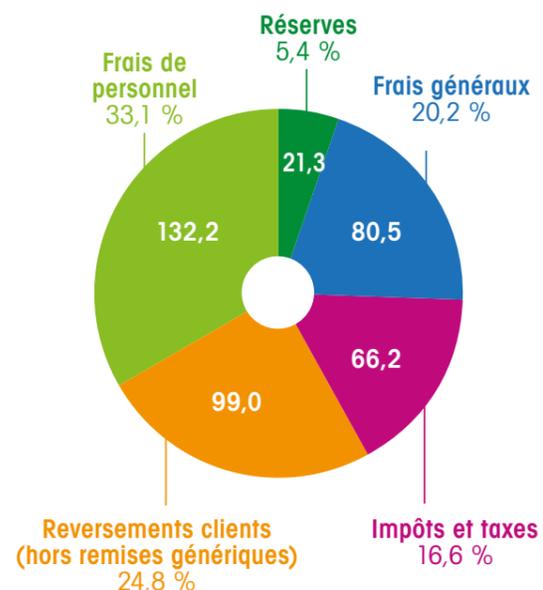
Compte tenu des éléments précédents, le résultat d'exploitation s'établit à 36,5 M€ en baisse de 9,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif à +2,6 M€ portant ainsi le résultat courant à 39,1 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,8 M€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 26,3 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 8,7 M€. ■

Utilisation de la marge brute 399,2 M€ en 2023



CHIFFRES CLÉS



## PERSPECTIVES 2024

CERP Rouen d'une part, et CERP RRM d'autre part, ont fait le constat de valeurs communes. Ils ont également partagé le fait que l'évolution de la distribution des produits de santé était, sur le territoire national, en évolution significative et qu'une implantation nationale serait de nature à accroître leur capacité de développement et leur possibilité de mieux répondre aux enjeux des évolutions de la structuration de l'activité des pharmacies d'officine ; notamment l'émergence et le développement de groupements nationaux.

Sur la base de ces constats, CERP Rouen et CERP RRM ont décidé d'entreprendre un rapprochement entre leurs structures respectives de répartition.

Au regard de l'organisation juridique différente de chacune des sociétés, CERP Rouen et son actionnaire unique ASTERA, société à forme coopérative, d'une part, et CERP RRM d'autre part, ont convenu de réaliser un rapprochement via l'apport de la branche complète d'activité de répartition de la société CERP RRM à la société CERP Rouen. Ces opérations seront réalisées après l'approbation des assemblées générales des actionnaires de CERP Rouen et CERP RRM et sous réserve de la confirmation de l'autorité de la concurrence.

L'année 2023 a vu le marché belge de la répartition croître de +5,1%. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une croissance de +10,72% portant ainsi sa part de marché à 11,4%.

## Les faits marquants de l'exercice

Cette année encore, une inflation élevée, causée par la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie qui en découle, a touché toute la Belgique. Les salaires, indexés sur l'inflation, ont ainsi entraîné une augmentation importante des dépenses de personnel pour CERP SA. Grâce à son engagement au sein de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR), l'entreprise participe activement aux pourparlers avec les autorités pour atténuer l'impact de ce phénomène sur ses activités.

De plus, la modernisation de l'agence à Courcelles a été achevée par CERP SA. Celle-ci intègre désormais les technologies les plus avancées, élevant ainsi l'établissement au rang des plus modernes en Europe. Les améliorations comprennent le doublement de la surface totale de l'agence, l'allongement de l'automate, le doublement du garage, une augmentation de 50% de la surface de réception, ainsi que l'installation d'un système de préparation automatisée pour une partie des références.

S'agissant de l'activité Soins A Domicile (SAD), le rapprochement entre le département de CERP SA et la société Oxypharm en France est effectif. A travers un ensemble d'actions synergiques, cette collaboration permet de déployer des pratiques et des outils développés en France et d'augmenter le chiffre d'affaires en Belgique.

Enfin et afin de répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires, la flotte de Véhicules Personnels (VP) de CERP SA est toujours en cours de renouvellement. L'objectif est d'aboutir à une électrification complète du parc de véhicules personnels.

## PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera notamment consacrée à l'amélioration de la rentabilité de l'activité répartition à travers une modification des offres commerciales. CERP SA préparera également le déménagement de l'agence de Tournai avec un objectif de mise en service pour le début de l'année 2025.

En parallèle, CERP SA maintient son ancrage au sein de l'Association Nationale des Grossistes Répartiteurs (ANGR), et son implication dans les négociations avec les pouvoirs publics belges.



## Les chiffres

Le chiffre d'affaires total de CERP SA est de 496 M€ contre 448 M€ en 2022, dont 431 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de 10% comparé à 2022.

En outre, l'activité Ordres Labos enregistre une hausse de +16,04% par rapport à 2022 amenant ainsi son chiffre d'affaires à 63,6 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 12,84%.

En 2023, la marge brute est de 11,83% contre 11,65% en 2022.

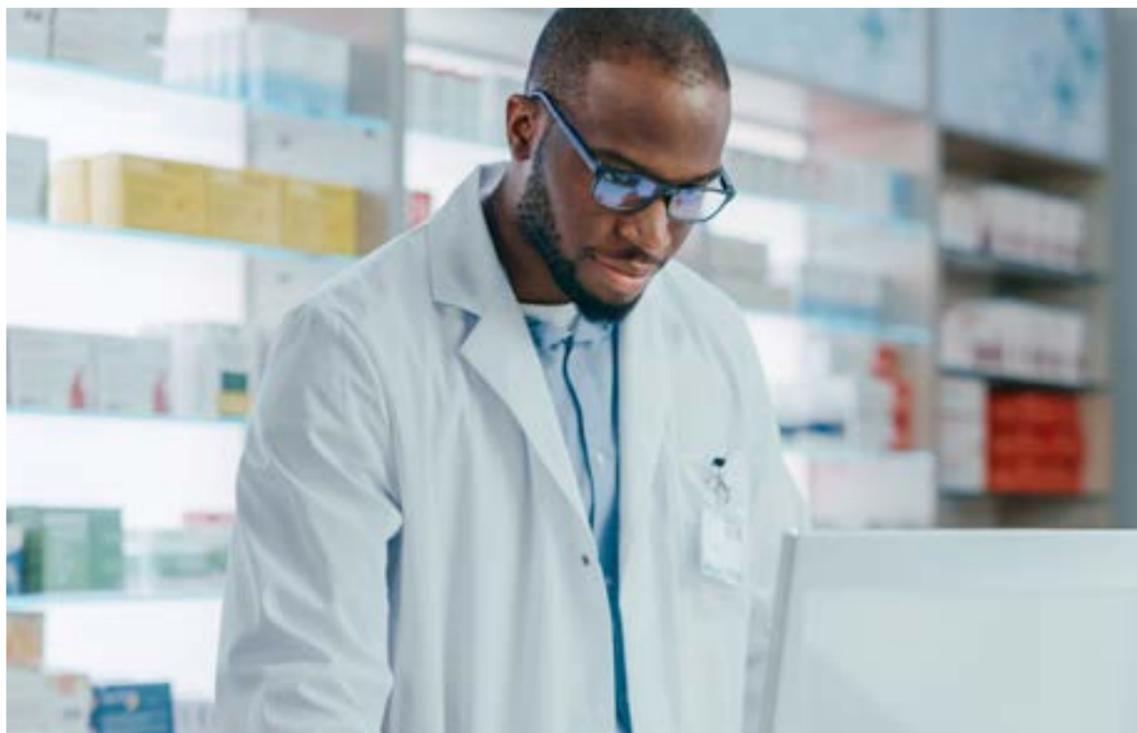
En 2023, les frais de personnels représentent 15,3 M€.

S'agissant des frais généraux, ils s'élèvent à 5,4 M€ en 2023, en hausse de 15,1% par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation s'élève à 825 K€ en 2023. Le résultat financier se dégrade à -1.125 K€ contre -322 K€ lors de l'exercice précédent. Tenant compte d'un résultat exceptionnel de 210 K€, le résultat net 2023 s'élève à -85 K€ contre +307 K€ en 2022. ■

CHIFFRES CLÉS





La holding, filiale d'Astera, contrôle une des sociétés du pôle « Solutions à l'officine » Isipharm S.A., filiale dédiée à l'informatique officinale ainsi qu'Oxypharm S.A., société du pôle « Soins à la personne ». Le 31 mai 2023, la société Oxypharm S.A. a absorbé sa société fille Laboratoires Médilis S.A.S.

Sophèse S.A. a clos l'exercice 2023 avec un résultat net social de 1 262 K€.

Les sociétés que contrôle Sophèse ont participé à son résultat d'exploitation consolidé de la manière suivante :

	2023	2022
Pôle Soins à la personne	4 767 K€	5 204 K€
Pôle Solutions à l'officine	332 K€	(440 K€)
Holding	(43 K€)	(43 K€)
<b>TOTAL</b>	<b>5 056 K€</b>	<b>4 721 K€</b>

La hausse du résultat d'exploitation consolidé (+ 335 K€ soit + 7,10%) s'explique principalement par une diminution de la performance d'Oxypharm (- 437 K€ soit - 8,40%), compensée par une amélioration du pôle Solutions à l'officine (+ 772 K€).

Le résultat net consolidé du Groupe est passé de 3 310 K€ en 2022 à 4 065 K€ en 2023.

Les capitaux propres consolidés (avant affectation) s'élèvent à 65 587 K€ au 31/12/2023 contre 62 683 K€ au 31/12/2022. ■



Rapport  
de Gestion



# Soins à la personne

Développer son activité  
de maintien à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes  
représente un fort potentiel de croissance.

Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès  
de sa patientèle, pour le maintien à domicile.

## DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE MAINTIEN À DOMICILE

Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions medicotechniques d'un prestataire et les compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.

### Les faits marquants de l'exercice

L'année 2023 a été marquée par un important phénomène d'inflation. Ce contexte économique général a impacté significativement et à la hausse les frais de gestion et les frais de personnel d'Oxypharm.

#### Exploitation

Durant toute l'année 2023, Oxypharm a exploité un dispositif de préparation de commande appelé Solution Mobile Embarquée (SME) au sein de l'ensemble de ses agences. Cet outil a occasionné une baisse significative du taux d'erreur de préparation. Il permet également de mieux comprendre l'origine de ces erreurs et donne ainsi une meilleure visibilité sur la qualité de préparation de commande dans son ensemble.

Les équipes d'Oxypharm, en synergie avec les équipes de la Direction Supply Chain de CERP Rouen, ont travaillé durant l'année écoulée sur l'optimisation des modalités de traitement des retours. Cette étude vise à améliorer la traçabilité de ce flux logistique et à diminuer les pertes mais également à garantir l'arrêt de la facturation des dispositifs médicaux en location à la date à laquelle les clients procèdent au retour des produits.

Par ailleurs, Oxypharm a procédé en juin 2023 au déploiement du lot 2 de la solution logicielle M3Max sur la plateforme de St Yrieix. La phase d'étude du lot 3 (déploiement dans toutes les agences) pour un aboutissement en 2026 est désormais entamée. Cet outil informatique constitue une amélioration ergonomique des systèmes d'informations, améliore la capacité d'analyse des équipes d'Oxypharm et embarque des dispositifs mobiles sur les sites d'exploitation.

Durant le mois de juillet 2023, Oxypharm a procédé à la fermeture de l'agence d'Angers (le bâtiment a été vendu) selon le calendrier prévu. Les activités de l'agence sont en cours de transfert.

L'année 2023 a également été l'année de construction des projets des agences de Saint-Etienne-du-Rouvray et du Havre qui se concrétiseront en 2024. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de rapprochement avec les activités de CERP Rouen.

Oxypharm a par ailleurs procédé au transfert des activités de Service Après-Vente (SAV) et de maintenance du site de Redon vers la plateforme de Saint Yrieix durant le mois de juillet. L'objectif poursuivi est de professionnaliser ces activités en dotant les équipes concernées de locaux plus adaptés.

### Organisation générale

Durant l'année 2023, Oxypharm a conservé la certification ISO 9001 et se prépare désormais à la certification des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériel (PSDM) dont l'échéance est fixée au 1er janvier 2025.

Oxypharm a par ailleurs procédé à une restructuration du SAM (Service Administratif Medicotechnique) avec la mise en place d'une nouvelle organisation. Il est désormais entièrement rattaché au pôle medicotechnique.

En 2023, l'ensemble des Responsables d'Exploitation (RE) ont été formés pour une meilleure gestion des relations avec les clients. De plus, un poste de Responsable National du Service Client a été créé au sein des équipes Oxypharm ce qui permet dorénavant de renforcer les liens entre l'ensemble des services téléphoniques et le siège, grâce à un flux régulier d'informations sur la politique commerciale et un meilleur accompagnement.

Le 31 mai 2023, les activités des Laboratoires Médilis ont été fusionnées avec celles d'Oxypharm. Le département Sanitaire et Médico-Social (SMS) ainsi renforcé se dénomme désormais Vitaléa Santé ; l'offre se structure autour de trois domaines d'activités stratégiques : prestations et investissements, dispositifs médicaux et consommables, incontinence et nursing. Une plaquette commerciale a été conçue et mise à disposition des clients et prospects. Les activités liées à la vente sont gérées depuis la plateforme de Saint-Yrieix tandis que les activités de location sont directement opérées par les agences Oxypharm. Le pôle Administration Des Ventes (ADV) joue le rôle d'interface entre le siège et les clients afin d'accompagner de façon plus efficiente les conseillers commerciaux. La priorité de ce département sera mise, dans un premier temps, sur l'activité location puis sur le déploiement d'une offre de maintenance.



### Commerce

Le site Internet oxypharm-directpharma.fr (un outil digital permettant aux clients d'Oxypharm de gérer leurs achats et locations de dispositifs médicaux) a vécu en 2023 sa première année pleine et constitue un franc succès : 3 M€ de chiffre d'affaires ont été générés par le biais de cette plateforme et 4 934 sociétaires du Groupe coopératif Astera l'ont utilisée.

Par ailleurs, Oxypharm s'inscrit dans la démarche synergique mise en place au sein des équipes commerciales des différentes sociétés du Groupe Astera. Les opérations menées sur le terrain ont généré 136 bons de commande supplémentaires et permis à Oxypharm de s'implanter sur 3 marchés stratégiques.

Au cours de l'année passée, les actions convergentes avec Pharmat, société du Groupe CERP Rhin Rhône Méditerranée, se sont accentuées. Un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) réunissant les deux sociétés a en effet été créé. En outre, la gamme blanche Vitadomia est distribuée par Pharmat, permettant ainsi à la marque d'avoir une couverture nationale.

En Belgique, les synergies entre les sociétés Oxypharm et CERP se sont renforcées durant toute l'année écoulée : plusieurs collaborations sont encore à l'œuvre.

Fin 2023, la solution Pulse (une application numérique de suivi des patients sous traitement par ventilation à Pression Positive Continue ou PPC) est complètement déployée. L'élargissement du champ d'application de cet outil aux domaines de la perfusion, de la nutrition et de l'insulinothérapie fait toujours partie des objectifs d'Oxypharm mais son déploiement est plus long que prévu.

Enfin, l'année a été marquée par une baisse significative de la file active sur l'activité oxygène : ce phénomène est la conséquence de la sortie de la période de pandémie de COVID-19. Un marché en décroissance et une gestion des stocks pénalisante ont également impacté négativement l'activité liée aux produits de puériculture (notamment les tire-laits). L'évolution de ces deux activités au cours de l'année écoulée se traduit par une baisse du chiffre d'affaires en location pour Oxypharm.

### Les chiffres

En 2023, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 148 M€ en hausse de 8%, pour un résultat net de 4,3 M€.

CHIFFRES CLÉS

**148 M€** Chiffre d'affaires

**4,3 M€** Résultat net

## PERSPECTIVES 2024

En 2024, les priorités d'Oxypharm vont être :

- D'augmenter du taux d'utilisation du Système Mobile Embarqué (SME) et la poursuite de la baisse du taux d'erreur de préparation ;
- D'atteindre un taux d'utilisation du module de Demande Préalable d'Autorisation de Retour (DPAR) proche de 100% ;
- D'écrire le cahier des charges du lot trois de la solution M3Max ;
- De continuer son rapprochement avec le pôle d'activité Répartition du Groupe Astera à travers le lancement de projets d'infrastructures (Saint-Etienne-du-Rouvray, Le Havre, Cholet, Quimper) ;
- De préparer les projets d'infrastructures de l'année 2025 (Toulouse, Liévin) ;
- De concrétiser les accords signés fin 2023 avec des groupements nationaux et régionaux sans oublier les clients non-groupés ;
- De relancer l'activité Oxygène ;
- De renforcer l'utilisation du site [www.oxypharm-directpharma.fr](http://www.oxypharm-directpharma.fr) ;
- De créer des groupes de travail avec nos pharmaciens afin d'être plus proches de leurs besoins sur tous les sujets qui les concernent (site Internet, catalogue, prix et référencements) ;
- De concrétiser une offre de Remise en Bon Etat d'Usage (RBEU) en commençant par une amélioration des process d'entretien, de décontamination et de maintenance ;
- D'accompagner les pharmaciens dans l'ouverture de magasins spécialisés en Maintien à Domicile (MAD) tout en assurant la prestation (objectif de réalisation de 12 projets) ;
- De développer une offre de prestation autour de la pressothérapie ;
- De mettre en place des tests de Berlin en officine afin de développer l'activité de Pression Positive Continue (PPC) pour les personnes souffrant d'apnée du sommeil ;
- De suivre la feuille de route interministérielle (Bien vieillir 2024/2026) qui favorise le virage domiciliaire (plan antichute...) ;
- De développer la télésurveillance par le biais d'un partenariat externe.

En 2024, la professionnalisation de l'activité Service Après-Vente (SAV) et Maintenance doit permettre à Oxypharm d'allonger la durée de vie des Dispositifs Médicaux. Cette démarche s'inscrit dans le projet de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du Groupe Astera et aura, à terme, un impact positif sur le compte de résultat d'Oxypharm.



Rapport  
de Gestion



# Solutions à l'officine

Dynamiser l'espace de vente  
et sa stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue  
et à une clientèle de moins en moins fidèle. Il doit adapter  
sa stratégie commerciale à son environnement.

Expert en gestion d'officine depuis plus de 40 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.



### Les faits marquants de l'exercice 2023

Le sujet qui a rythmé toute l'année 2023 pour les équipes Isipharm : la continuité des tests et le déploiement de la version Ségur du numérique en santé. LEO a d'ailleurs été l'un des premiers LGO à être référencé Ségur du numérique en santé.

Les fonctionnalités principales déployées dans les officines au cours de l'année :

- L'ordonnance numérique ;
- L'application carte Vitale ; l'ApCV ;
- L'alimentation du Dossier Médical Partagé (DMP) directement via le logiciel ;
- L'Identifiant National de Santé intégré (INSi) qui permet aux acteurs de santé la bonne identification des usagers et le bon référencement des données de santé, par le recours à un identifiant unique et pérenne ;
- La e-CPS / Pro Santé Connect afin de sécuriser l'identification du professionnel déployé dans LEO ;
- La dématérialisation des documents d'accompagnement du patient...

L'année 2023 a également été marquée par le développement de nouvelles fonctionnalités dans le logiciel LEO pour accompagner le pharmacien dans ses nouvelles missions, comme l'intégration dans l'application de l'entretien pharmaceutique de la femme enceinte.

Au cours de l'année, Isipharm a signé des accords de référencement avec des groupements de pharmacies et développé des fonctionnalités répondant ainsi aux attentes de ceux-ci.

#### Synergie

Isipharm a développé des fonctionnalités à destination des adhérents du groupement Santalis pour faciliter leur quotidien ce qui a permis de conforter LEO en tant que logiciel leader au sein des pharmacies du groupement de la coopérative Astera.

En 2023, Isipharm a également travaillé en toute synergie avec l'ensemble des entités du groupe Astera, notamment :

- Oxypharm : amélioration du module de location de matériel médical ;
- La Centrale des Pharmaciens : intégration automatique des commandes en ligne
- CERP Rouen : nouvelles fonctionnalités utiles aux pharmaciens dans leur utilisation de l'application WeBuy ;
- Eurolease : en finançant un grand nombre d'installations de matériels.
- Et LEO a été un relais de communication des offres des entités du groupe : le département vétérinaire Cedivet de CERP Rouen, CERP Rouen formation, ...

#### Autres faits marquants

En 2023, Isipharm a enregistré un nombre d'installations record avec plus de 125 nouvelles pharmacies équipées de son logiciel. Sur la même période, la société parvient à augmenter le nombre d'utilisateurs de sa solution d'étiquettes électroniques entièrement administrée depuis LEO.

Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA). Représentant 70 % des professionnels de santé du premier recours informatisés, la FEIMA s'engage

fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé et qui portent une innovation centrée sur les attentes des usagers.

### Les chiffres clés

Durant l'exercice 2023, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 11.302 K€ et un résultat net de 366 K€. ■

CHIFFRES CLÉS

**11,3 M€** Chiffre d'affaires

**366 K€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

En 2024, Caduciel a fait le choix de vendre sa branche d'activité de distribution du logiciel LEO à Isipharm. Ainsi, courant du premier trimestre, c'est une équipe renforcée de l'effectif Caduciel qui sera au service des pharmaciens utilisateurs de la solution LEO.

#### Éléments réglementaires et fonctionnels 2024

Le développement de LEO est axé sur l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions. Outre les nouveaux services qui seront mis à la disposition des pharmaciens, Isipharm proposera un accompagnement technique et fonctionnel pour l'usage de la version Ségur de LEO. Isipharm continue en parallèle de faire évoluer son logiciel en intégrant plus d'une centaine de fonctionnalités ou de services :

- Une fonctionnalité permettant de professionnaliser les livraisons au domicile des patients ;
- Des casiers connectés au sein du point de vente pour fluidifier le passage des patients au sein de l'officine ;
- L'encaissement à l'aide de LEOScan : un premier pas vers la vente directe dans l'espace de vente ;
- L'initiation des travaux de développement de la version Ségur vague 2 de LEO ;
- L'accompagnement dans les nouvelles missions : dépistage, prescription et les diverses consultations pharmaceutiques ;

#### Sécurité informatique

Dans le prolongement des années précédentes, les équipes d'Isipharm confirmeront leur engagement dans la protection des données de santé.

Eurolease société du groupe Astera est spécialisée dans le financement en location longue durée, des investissements réalisés par les pharmaciens, pour leurs travaux d'agencement de robotisation et d'équipements de leurs officines.

Nos formules de financement personnalisées, simples et rapides à mettre en place, ont déjà séduit plus de 7 500 clients.

Nous intervenons dans le financement de divers matériels tels que :

- croix, enseigne et totem, climatisation, porte automatique, informatique, portiques antivol, systèmes d'alarmes, étiquettes électroniques, caisses...
- tiroirs, comptoirs, gondoles, agencement, robots et automates pour le rangement et la délivrance, robots pour la préparation des doses à administrer, bornes de télémedecine...

### Les faits marquants de l'exercice

L'activité reste soutenue avec une montée en puissance des commandes de robots et des agencements de pharmacies.

Le financement des appareils destinés à la podologie ou les étiquettes électroniques a également bien progressé.

La belle évolution de LEO le Logiciel de Gestion Officinal, commercialisé par la société Isipharm, s'est également ressentie dans les demandes de financement qui ont représenté 14% des contrats signés.

#### Evolution de l'activité de la société

	2019	2020	2021	2022	2023
Contrats gérés (en nombre)	2 486	3 109	4 246	4 775	4 659
Achats d'équipements (K€ HT)	23 270	19 530	21 766	22 269	26 360
Loyers encaissés (K€ HT)	15 874	18 278	21 968	22 791	24 616
<b>RÉSULTAT EN K€</b>	-25	-173	594	170	586

#### Les contrats conclus en 2023 : 965 contrats pour un investissement de 26 M€

- Automates et robots : 89 contrats
- Mobilier, agencements et matériels divers : 737 contrats
- Autres matériels : 303 bornes de télémedecine
- Informatique Isipharm : 139 contrats ■

CHIFFRES CLÉS

**24,6 M€** Chiffre d'affaires

**586 K€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

Après une année de conduite du changement avec le renouvellement complet de l'équipe, le changement de logiciel, le déménagement et la remontée importante des taux, nous restons confiants sur les perspectives 2024.

Le rachat de la branche d'activité de CADUCIEL par ISIPHARM, devrait également permettre d'augmenter les demandes de financement.

Les pharmaciens continuent à moderniser et à développer leur outil de travail. Nous saurons les accompagner dans leurs financements.



Le réseau **Santal** propose aux pharmaciens d'officine une offre complète (achats, services, accompagnement d'experts, enseigne et full concept) afin d'accroître les performances de leur officine et de valoriser leur rôle d'acteur de santé.

Depuis toujours, le réseau Santalis s'appuie sur les valeurs fondamentales du commerce associé. La gouvernance en est assurée par un conseil d'administration constitué de pharmaciens adhérents.

### Les faits marquants de l'exercice

#### Recrutement de nouveaux adhérents

Courant 2023, 88 nouvelles pharmacies ont rejoint le réseau Santalis. A fin 2023, le réseau comptait 678 adhérents.

#### Acquisition du Groupement Paraph

En août 2023, la société Les Pharmaciens Associés fait l'acquisition de Paraph, groupement régional composé de 91 pharmacies situées principalement dans la région Rhône-Alpes.

#### L'installation de pharmacies à l'enseigne et au Full concept Santalis

L'offre enseigne Santalis se distingue par un positionnement axé sur la prévention, l'accompagnement sénior et la santé au naturel en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs.

Le full concept Santalis propose, en plus de l'enseigne, un parcours client alliant Expertise avec 3 univers dédiés : « Vivre bien ma santé » pour développer les nouvelles missions, « Vivre bien chez moi » pour faciliter l'accompagnement sénior, et « Vivre bien au naturel » mettant en avant les solutions naturelles. Le mobilier évolutif et la communication promotionnelle percutante contribuent à l'augmentation de la performance commerciale.

Fin 2023, le réseau comptait 4 pharmacies à l'enseigne Santalis et 17 pharmacies au full concept, enregistrant des performances commerciales supérieures au marché.

#### Le développement de la marque propre

Dans un contexte inflationniste 2023, le réseau Santalis s'est efforcé de mettre en œuvre des actions afin d'accompagner ses adhérents dans la proposition de solutions à leurs patients. Ainsi, la marque propre Santalis s'est étoffée avec le lancement, en collaboration avec la société Oxypharm, de la gamme Autodiagnostic comptant 4 produits (tensiomètre bras, tensiomètre poignet, thermomètre flexible et thermomètre infrarouge) représentant une vraie alternative aux produits concurrents.

Par ailleurs, la gamme dermocosmétique s'est enrichie avec 3 nouvelles références de gel douche naturels (Monoï, Argan et Fleurs de cerisier), 2 nouveaux sticks lèvres BIO parfumés (Aloe vera et Fleurs de cerisier) et 1 nouveau gel hydroalcoolique parfumé à l'aloë vera en petit format (30 ml).

Enfin, le réseau Santalis a mis en place sur les mois d'octobre et novembre une grande campagne « Anti-inflation » sur ses produits de marque propre.



#### Le développement des partenariats

En 2023, le réseau Santalis a fait le choix de nommer des capitaines de catégorie sur les marchés stratégiques pour améliorer les conditions commerciales des adhérents. En parallèle, deux nouveaux génériqueurs ont été référencés pour élargir le choix des pharmaciens et soutenir le développement du réseau.

Pour être plus forts et permettre à nos adhérents de gagner en performance, nous avons développé de nouvelles offres Santalis, en synergie avec La Centrale des Pharmaciens.

La marketplace WEBUY, initiée par le groupe Astera fin 2022, est devenue complètement opérationnelle et intègre les opérations commerciales dédiées prévues par le réseau.

#### Les actions pour renforcer la proximité

En 2023, le réseau Santalis met en place des actions concrètes pour renforcer les principes du commerce associé :

- Gagner en proximité, avec la nomination de 7 ambassadeurs en région. Leur rôle est de représenter Santalis dans les régions et de promouvoir le réseau et ses valeurs ;
- Favoriser les échanges et le partage entre pairs avec la reprise des commissions en région animées par les ambassadeurs ;
- Créer des ateliers de travail avec des pharmaciens experts autour de 6 thématiques d'actualité pour l'officine : la démarche RSE à l'officine, la politique des achats, la marque propre, les solutions digitales, les nouvelles missions et l'animation du point de vente et l'enseigne. Ces ateliers permettent de coconstruire les solutions les plus adaptées aux besoins des adhérents et de préparer ensemble la pharmacie de demain.

#### Les chiffres clés

Les ressources du réseau Les Pharmaciens Associés s'élèvent à 8,8 M€ en 2023 pour un résultat net qui s'établit à 1.281 K€. ■

CHIFFRES CLÉS

**8,8 M€** Chiffre d'affaires

**1,3 M€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

En 2024, le réseau Santalis souhaite poursuivre ses ambitions de croissance en travaillant sur des projets clés :

#### Le développement de l'enseigne avec :

- Une offre d'accompagnement et de passage à l'enseigne très attractive ;
- Une évolution du full concept store pour renforcer le développement des nouvelles missions et la dynamique promotionnelle.

#### Lancer deux nouvelles gammes MDD

Pour continuer à apporter des alternatives aux marques nationales en alliant prix et qualité, deux nouvelles gammes verront le jour en 2024 :

- La gamme solaire ;
- Les compléments alimentaires.

Le lancement, dès début 2024, d'un nouveau réseau dédié aux pharmacies de plus de 4 M€ situées en environnement très concurrentiel.

Le projet de rapprochement avec un groupement national coopératif qui compte 280 adhérents, qui pourrait intervenir courant 2024.



Paraph, créé en 1996, à proximité de Lyon, est un groupement de pharmaciens indépendants et de proximité.

Présent en région parisienne, PACA et surtout lyonnaise, le réseau Paraph avec 91 adhérents propose des offres d'accompagnement et des services sur mesure pour développer la performance commerciale de ses adhérents au travers notamment d'une centrale d'achats dédiée : Distriparaph.

Anciennement rattaché au groupe Aredem, Paraph a intégré le Pôle Retail du Groupe Astera en août 2023.

CHIFFRES CLÉS

**1,5 M€** Chiffre d'affaires

**61 K€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

En 2024, le Pôle Retail souhaite, par la mutualisation des services et des achats, renforcer l'offre Paraph et développer le réseau sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif passera par la finalisation de la fusion de la société Paraph avec Les Pharmaciens Associés.

## LE RÉSEAU BELGE DE PHARMACIENS INDÉPENDANTS

Santalís est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser le rôle du pharmacien en tant qu'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie. Les pharmaciens Santalis bénéficient d'un programme novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, comprenant des services digitaux, des outils marketing et de communication. Santalis dispose également d'une plateforme d'achat compétitive spécialement dédiée à ses pharmaciens adhérents.

### Les faits marquants de l'exercice

#### La conquête de la partie flamande en Belgique

Depuis juillet 2022, Santalis est présent sur l'ensemble du territoire belge proposant l'ensemble des outils Santalis (application patients, site internet, Click & Collect, catalogue, magazine et autres communications) et un accompagnement sur mesure réalisé par 5 coachs en développement officinal. Fin 2023, Santalis comptait 14 adhérents flamands.

#### La mise à disposition d'un outil SAV aux adhérents

Un nouvel outil pour améliorer le suivi des demandes a été mis en place et permet au pharmacien d'adresser directement ces dernières aux prestataires de services concernés pour intervention ou réponse. À tout moment, le pharmacien peut suivre l'état d'avancement de sa demande.

Par ailleurs, Santalis poursuit son expansion et compte désormais 255 adhérents.

### Les chiffres

Le chiffre d'affaires brut de la société s'élève à 21,8M€ en 2023, soit une progression de +12,54% par rapport à l'année 2022. La société Les Pharmaciens Associés en Belgique présente un résultat net de - 425K€, en lien avec l'investissement réalisé dans le nord du pays. ■

CHIFFRES CLÉS

**21,8 M€** Chiffre d'affaires

**- 425 K€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

Santalís poursuit en 2024 le développement de son offre de services aux adhérents, et prévoit un chiffre d'affaires pour sa plateforme qui dépasse les 22 M€ en tenant compte de la perte du chiffre d'affaires induite par le changement de fonctionnement du partenaire générique principal.

Afin de répondre aux attentes des adhérents, la plateforme souhaite améliorer dans le même temps son délai de livraison passant de 24h actuellement à plusieurs livraisons par jour.

Pour 2024, Santalis ambitionne, de compter 300 adhérents.

CERP Rouen Formation accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences. Une offre complète dans tous les domaines (pathologies, communication, management) est proposée à travers des modes de formation variés (présentiels et à distance) pour s'adapter à leurs contraintes et faciliter leur accès aux sessions.



### Les faits marquants 2023

Les pharmaciens s'étaient massivement rendus en formation en 2022, ce qui avait généré une année record pour CERP Rouen Formation. L'année 2023 devait être plus calme mais elle aura, à nouveau, été exceptionnelle. En effet, l'organisme a vécu sa 2<sup>ème</sup> meilleure année depuis sa création.

### Un 1<sup>er</sup> semestre calme, balayé par le raz de marée « prescription vaccination »

Le début d'année 2023 a été assez calme, avec des équipes officinales fonctionnant à flux tendu et ayant du mal à dégager du temps pour suivre des formations. Mais la parution, le 10 août, du décret autorisant les pharmaciens à prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, a généré une vague d'inscriptions sans précédent. En effet, le suivi d'une formation de 10h30 est rendu obligatoire, imposant aux organismes le lancement de formations dans des délais très courts et dans un format moins habituel (mixant le e-learning au présentiel ou à la classe virtuelle).

La réactivité aura donc, à nouveau, été au cœur de l'année 2023.

### Les nouvelles missions toujours dans le top 5 des formations les plus suivies

Administration de la vaccination, prescription des vaccins, réalisation des TROD angine, entretien court de la femme enceinte... plus de 80% des stagiaires sont venus se former sur les missions récemment ouvertes à l'officine. Si elles ne sont pas toujours obligatoires, ces formations permettent de s'assurer de la bonne compréhension du cadre et de se lancer sereinement. Les pharmaciens manifestent une appétence forte à les suivre pour être certains d'offrir à leurs patients un service de haute qualité.

### La qualité : un ADN félicité par Bureau Veritas Certification et les stagiaires

Précurseur dans sa démarche de certification qualité (obtention du label Veriselect dès 2016 puis Qualiopi\* en 2019), CERP Rouen Formation a vu sa certification Qualiopi renouvelée, après 2 jours d'audit, par Bureau Veritas Certification. Excellente nouvelle, qui confirme la qualité des processus de formation mis en place.

Les stagiaires confirment d'ailleurs la qualité des formations reçues. Ils sont plus de 98%\*\* à recommander la formation qu'ils ont suivie.

La participation active à l'Unoformation, association qui regroupe 20 organismes de formation dédiés aux équipes officinales, permet à CERP Rouen Formation de confronter ses pratiques pour les améliorer afin de valoriser et faire progresser la formation des officinaux.

### La communication explore de nouveaux formats

CERP Rouen Formation a continué de renforcer sa présence sur le web, grâce à des optimisations de son site internet pour faciliter le parcours des utilisateurs. L'organisme a également vu sa communauté croître sur les réseaux sociaux, grâce à des formats de communication plus diversifiés (vidéos, témoignages stagiaires et formateurs) et des investissements publicitaires.

### Les chiffres clés

- Chiffre d'affaires : 1,6 M€
- Résultat net : 212 K€
- 4 700 stagiaires formés
- Équipe formation : 6 personnes ■

CHIFFRES CLÉS

**1,6 M€** Chiffre d'affaires

**212 K€** Résultat net

## PERSPECTIVES 2024

CERP Rouen Formation s'attachera à rester réactif pour proposer des formations associées aux missions qui continuent de s'ouvrir à l'officine (prescription des antibiotiques - angines et cystites). La « certification périodique », nouveau dispositif de formation obligatoire pour les professionnels de santé, représente une opportunité qui devra être expliquée à l'ensemble des stagiaires.

La collaboration avec les filiales restera un axe de travail fort (lancement de la 3<sup>ème</sup> promotion de l'Académie Santalis et; proposition d'une offre revisitée de formations autour du maintien à domicile avec Oxypharm).

La démarche RSE sera structurée pour toujours mieux prendre en compte les préoccupations sociales et environnementales dans l'activité, ainsi que les relations avec les différents partenaires (stagiaires, formateurs, organismes collecteurs, ...).

CERP Rouen Formation a assis sa position d'organisme de formation incontournable pour les équipes officinales. Elle doit maintenant se redimensionner pour accélérer sa transformation et continuer d'accompagner les sociétaires dans l'évolution de leurs métiers.

L'organisme a ainsi entamé une réflexion sur la refonte de ses outils de manière à pouvoir adapter son offre de manière réactive (enrichissement de l'offre de formations à distance, gestion des formations mixtes). Il souhaite également renforcer l'accompagnement proposé à ses stagiaires, notamment dans leurs démarches administratives, à l'heure où l'accès aux fonds de formation se complexifie.

Vers une nouvelle dimension... ?

\* La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

\*\* Echantillon de 3200 questionnaires de satisfaction analysés en 2023 - tous modes de formation



Rapport  
de Gestion

# Solutions à l'industrie

## Bénéficier du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine.

Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.



Eurodep, en sa qualité de dépositaire pharmaceutique, assure la distribution de tous les types de produits de santé. En s'appuyant sur une excellente performance logistique, Eurodep a la capacité de répondre à l'ensemble des problématiques de distribution des laboratoires, en France comme à l'international, en leur proposant une prestation globale : réception des produits, stockage, intégration et préparation des commandes, livraison, facturation, recouvrement et gestion du service clients... mais aussi en leur offrant des services sur mesure et un accompagnement personnalisé.

#### Les faits marquants de l'exercice

Malgré l'arrêt de la collaboration avec plusieurs laboratoires importants fin 2022, le volume d'activité de l'entreprise s'est globalement maintenu en 2023 grâce à la bonne dynamique de plusieurs laboratoires clients mais aussi grâce à l'arrivée de nouveaux clients et notamment un laboratoire important qui a fait le choix d'Eurodep pour externaliser sa logistique.

Sur le plan des ressources humaines, l'entreprise a procédé à plusieurs recrutements de cadres avec notamment l'arrivée d'un nouveau directeur logistique et d'une responsable ADV et service clients. L'équipe

commerciale s'est renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs et quatre recrutements ont été réalisés au sein du service qualité et affaires réglementaires avec des prises de poste déjà effectives pour deux collaborateurs et prévues début 2024 pour deux autres. Parallèlement, la DRH a continué à travailler à l'amélioration des pratiques managériales en collaboration avec les différentes directions de l'entreprise.

Un travail très important a été mené tout au long de l'année 2023 afin de mieux maîtriser les frais de personnel. Ce travail s'est traduit par une forte diminution des heures supplémentaires et par une baisse très significative du recours à l'intérim. Des modifications

d'organisation ont été mises en place, un outil d'aide à la prévision d'activité a été déployé pour aider les managers et une 2ème équipe est désormais activée sur le second site de l'entreprise dès que le niveau d'activité le justifie. Eurodep a vu en 2023 sa productivité s'améliorer sensiblement.

Au-delà des frais de personnel, des efforts importants ont été déployés afin de contenir au mieux les charges d'exploitation dans un contexte de forte inflation et de forte pression des fournisseurs.

Dans le domaine informatique, l'évènement principal aura été la fin du déploiement du WMS REFLEX avec la migration des deux derniers laboratoires. Grâce à ce nouvel outil, Eurodep a réalisé en 2023 une excellente année en matière de performance logistique. L'entreprise dispose désormais d'un outil permettant de mieux piloter ses activités logistiques, d'accompagner le développement de ses laboratoires clients et de préparer le futur de manière optimale. Un appel d'offres a été lancé afin de choisir un intégrateur pour la montée de version de l'ERP de l'entreprise.

#### Les chiffres

Le chiffre d'affaires facturé par Eurodep en 2023 s'établit à 339,2 M€, en recul de 17,7 % par rapport à 2022 (412,2 M€). Cette baisse significative du chiffre d'affaires s'explique par la fin de collaboration avec des laboratoires pour lesquels Eurodep assurait la facturation alors que le principal nouveau client de l'entreprise gère lui-même cette activité.

La marge brute progresse sensiblement par rapport à l'année précédente : elle s'élève à 38,5 M€, en augmentation de 2,8 % par rapport à 2022 (37,4 M€).

Les frais d'exploitation, bien maîtrisés, s'établissent à 40,9 M€, en baisse de 0,7 % par rapport à 2022 (41,2 M€).

Le résultat d'exploitation ressort à - 3,89 M€ (- 5,21 M€ en 2022).

Le résultat financier s'établit à 686 K€, en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 83,8 %), principalement du fait de l'augmentation des escomptes laboratoires.

Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à - 3,31 M€, en amélioration significative par rapport à 2022 (- 4,83 M€). ■

CHIFFRES CLÉS

**339 M€** Chiffre d'affaires

**-3,31 M€** Résultat net

## PERSPECTIVES 2024

En 2024, l'entreprise aura pour objectif principal de poursuivre le redressement de sa marge d'exploitation. L'atteinte de cet objectif sera étroitement corrélée à l'arrivée de nouveaux clients, ce qui nécessitera de développer le travail de prospection en s'appuyant sur une équipe commerciale renforcée. L'objectif sera aussi d'élargir la collaboration avec les clients actuels de l'entreprise et de développer certaines activités telles que les activités de kit-ting mais aussi de trouver de nouvelles sources de revenus. L'entreprise devra également se montrer vigilante concernant l'évolution de l'activité de ses clients et l'équilibre économique des contrats. Au-delà de l'aspect contractuel, il est indispensable que la dimension économique soit pleinement intégrée dans la relation avec les clients. L'entreprise devra également être plus proactive avec l'ensemble de ses clients afin de les accompagner efficacement dans leur développement.

Dans un contexte où l'inflation restera vraisemblablement encore élevée, l'entreprise devra être très attentive quant aux évolutions tarifaires de ses fournisseurs et veiller à contenir l'augmentation des charges d'exploitation. La bonne maîtrise des frais de personnel sera également un enjeu essentiel. L'objectif sera de poursuivre le travail qui a porté ses fruits en 2023 en mettant notamment l'accent sur l'amélioration de l'organisation, une meilleure maîtrise du recours à l'intérim et l'amélioration de la productivité.

Sur le plan humain, plusieurs recrutements devront encore être réalisés, notamment sur des postes d'encadrement, en particulier dans le domaine logistique. Les actions engagées par la DRH en collaboration avec les différentes directions de l'entreprise pour améliorer les pratiques managériales au sein de l'entreprise devront être poursuivies, avec une attention toute particulière sur l'exploitation.

Dans le domaine informatique, le principal chantier de l'année 2024 sera le projet de montée de version de l'ERP de l'entreprise avec pour objectif de déployer la nouvelle version fin 2024/début 2025. Il faudra également réaliser la 1ère montée de version du WMS REFLEX sur laquelle les équipes travaillent depuis l'été 2023 avec pour objectif un déploiement début 2024. Les équipes informatiques et logistiques devront également travailler à l'optimisation de l'utilisation de cet outil de manière à améliorer l'organisation, la productivité et plus largement la performance logistique de l'entreprise.

Eurodep Pharma, avec ses trois statuts pharmaceutiques (exploitant, fabricant et importateur), propose aux laboratoires français et étrangers de les accompagner dans leurs démarches technico-réglementaires, de prendre en charge l'hébergement de leurs spécialités mais aussi de répondre à bon nombre de leurs problématiques avec une offre de services à forte valeur ajoutée.

### Les faits marquants de l'exercice

En 2023, des collaborations ont commencé avec deux nouveaux clients sur l'activité d'exploitant et un accord a été conclu avec un troisième laboratoire pour l'hébergement d'un médicament dont la commercialisation devrait démarrer début 2024. Tout au long de l'année, l'entreprise a été sollicitée par des laboratoires, principalement pour des projets d'hébergement de médicaments.

L'entreprise a obtenu l'élargissement de son autorisation d'ouverture aux opérations de prélèvements, ce qui a permis de traiter trois dossiers d'importation en fin d'année.

Sur le plan humain, l'entreprise s'est structurée avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs : un directeur des opérations qui est en charge de la responsabilité pharmaceutique de l'entreprise et une pharmacienne responsable affaires réglementaires et développement.

Les synergies entre Eurodep Pharma et Eurodep, sa maison-mère, se sont renforcées en 2023 et une bonne dynamique s'est instaurée dans la collaboration entre les équipes des 2 entreprises.



### Les chiffres

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 617 K€. La marge brute s'établit à 665 K€, en augmentation de 20,8 % par rapport à 2022 (551 K€). Les frais d'exploitation s'élèvent à 661 K€, en hausse de 27,2 % par rapport à l'année précédente (519 K€). Le résultat net de l'exercice s'établit à 24 K€ (92 K€ en 2022). ■

CHIFFRES CLÉS

**617 K€** Chiffre d'affaires

**24 K€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

En 2024, l'objectif sera d'augmenter significativement le résultat net de l'entreprise. Pour atteindre cet objectif, il faudra initier un véritable travail de prospection, engager des actions de communication et travailler au développement de l'ensemble des activités tout en renforçant l'équipe d'Eurodep Pharma.

Concernant le développement des activités, la priorité sera mise sur l'activité d'exploitant avec pour objectif d'avoir 4 nouveaux clients et d'accompagner efficacement les clients actuels de l'entreprise dans leurs projets de développement, avec l'élargissement attendu du portefeuille de médicaments hébergés. Des actions de communication devront être mises en place tant en France qu'à l'international afin de faire connaître l'entreprise et sa palette de services à forte valeur ajoutée. Il faudra que l'entreprise gagne en visibilité (site internet, présence dans les manifestations professionnelles).

L'équipe d'Eurodep Pharma devra être renforcée afin d'améliorer encore l'accompagnement des clients de l'entreprise et de pouvoir travailler au développement des activités et accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux clients.

En 2024, l'entreprise aura également pour objectif d'obtenir l'extension de son autorisation d'ouverture à l'activité de certification de lots et d'obtenir la certification de l'activité de promotion médicale.

Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique, Première Ligne contribue à développer les performances de ses laboratoires pharmaceutiques partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente, de formation, d'information et d'enquêtes auprès des professionnels de santé. Première Ligne met également à disposition de ses laboratoires partenaires la possibilité d'externaliser leur service client afin d'administrer pour leur compte un ensemble de tâches importantes et nécessaires à la satisfaction des clients pharmaciens ou autres professionnels de santé.

### Les faits marquants de l'exercice

2023 est un excellent crû pour Première Ligne qui continue sa progression sans discontinuer depuis ces dix dernières années et affiche même un chiffre d'affaires record depuis sa création.

Dès le début de l'année, l'activité a été soutenue grâce à une demande assez dynamique, notamment dans le domaine de l'OTC.

L'exercice est aussi marqué par la continuité d'un partenariat débuté en 2021 avec un important Groupe pharmaceutique qui a confié à Première Ligne la gestion de la prise de commandes de produits commercialisés par les grossistes répartiteurs, et nécessitant un suivi tout particulier en vue d'assurer une parfaite observance.

Parmi ses partenaires, certains ont sollicité Première Ligne afin de les accompagner dans leurs transformations internes ou afin de les accompagner dans leur gestion des ruptures d'approvisionnement de médicaments.

L'activité de vente de produits auprès des officines continue de se développer avec un rythme de croissance soutenu.

Certains laboratoires partenaires continuent de confier à Première Ligne la gestion de l'administration des ventes car cette activité contribue à améliorer la relation commerciale grâce à la résolution des litiges par exemple ou à l'apport d'informations relatives à des commandes en cours.

Fort de ce succès, Première Ligne a étendu cette activité aux chirurgiens ophtalmologistes puisque le leader de la commercialisation d'implants oculaires et de prothèses lui a confié une partie de son administration des ventes.

Enfin, l'entreprise a remporté un nouveau partenariat important qui a débuté son activité en janvier 2024.

Cette forte croissance n'est pas sans effet sur l'organisation et les locaux. C'est pourquoi d'importants travaux de toiture ont été réalisés ainsi que la réfection totale d'un grand espace (jusqu'ici non utilisé) aménagé afin d'accueillir de nouveaux collaborateurs.

Afin de mieux faire connaître l'étendue de ses champs d'actions, ses méthodes, ses solutions, Première Ligne a procédé à la refonte de son site internet [www.premiere-ligne.net](http://www.premiere-ligne.net)

**Connectez-vous et découvrez nos offres de services dédiées aux métiers de la santé.**



### Les chiffres

Le chiffre d'affaires de Première Ligne s'élève à 4 943 K€ en 2023, soit une progression de + 25% par rapport à 2022.

Le résultat net s'élève à 1 134 K€, soit une augmentation de + 84 % versus 2022.

Avec une équipe de 90 personnes, Première Ligne a traité au total plus de 400 M€ de chiffre d'affaires pour le compte de ses 43 partenariats. ■

CHIFFRES CLÉS

**4,9 M€** Chiffre d'affaires

**1,1 M€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

Première Ligne entend continuer à satisfaire ses partenaires en contribuant au développement de leurs ventes et au maintien de la qualité de leur image.

De nouveaux partenaires et de nouvelles activités viendront enrichir l'entreprise, et accroître son rayonnement. Afin d'assurer ses missions avec qualité, rigueur et performance, Première Ligne va réaliser d'importants investissements informatiques et continuer de moderniser ses locaux.

Acteur de référence sur son marché, la Centrale des Pharmaciens s'appuie sur une logistique performante et fait bénéficier ses pharmaciens adhérents d'une très large collection de produits de santé, de remises attractives sans obligation de stockage, et de très nombreuses offres promotionnelles.



### Les faits marquants de l'exercice

Grâce à une bonne dynamique de conquête de nouveaux clients tout au long de l'année 2023 et à la signature de nouveaux accords de collaboration avec des groupements, la Centrale des Pharmaciens compte désormais un peu plus de 3000 adhérents.

L'entreprise a poursuivi la commercialisation de son offre Premium lancée mi-2022. Cette offre, disponible par abonnement, au prix de 139 € par mois pour les adhésions individuelles, permet de bénéficier de remises plus attractives sur près de 2800 références.

Après une période de rodage, le nouveau site internet est désormais pleinement opérationnel. La fin de l'année 2023 a été marquée par la mise à disposition des utilisateurs de LEO, le logiciel de gestion officinale (LGO) d'Isipharm, de l'intégration automatique dans le logiciel des commandes saisies sur le site internet de la Centrale des Pharmaciens.

L'année 2023 a encore été marquée par de nombreuses ruptures de produits chez les laboratoires partenaires de l'entreprise. Les équipes de la Centrale des Pharmaciens ont beaucoup travaillé pour tenter d'en limiter les conséquences sur les approvisionnements des adhérents. L'entreprise a également amélioré sa performance logistique en réduisant les délais de préparation des commandes, permettant ainsi aux adhérents d'être livrés plus rapidement.

Au mois de décembre 2023, la Centrale des Pharmaciens a conclu un bail pour un nouveau bâtiment. L'entreprise quittera son site historique de Pantin au cours du 1er semestre 2024 pour s'installer à La Courneuve en bordure de l'autoroute A86, à quelques encablures du stade de France. Ce nouveau site permettra à l'entreprise de pouvoir poursuivre son développement dans de bonnes conditions avec notamment des capacités de stockage et de préparation de commandes accrues tout en permettant aux collaborateurs de bénéficier d'un meilleur environnement de travail.

### Les chiffres

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 30,4 M€, en très légère progression par rapport à 2022 (30,3 M€) : + 0,4 %. Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, l'entreprise a réalisé, pour le compte de ses partenaires, un chiffre d'affaires de 2,67 M€, en baisse de 22,1 % par rapport à l'exercice précédent (3,42 M€). Cette baisse est la conséquence des nombreuses ruptures enregistrées chez le principal partenaire de l'entreprise.

La marge brute s'établit à 5,25 M€, en très léger recul par rapport à 2022 (5,29 M€) : - 0,8%. Le taux de marge brute à 17,28 % diminue de 0,20 point par rapport à l'exercice précédent mais reste néanmoins à un niveau très satisfaisant. Les frais d'exploitation s'élèvent à 4,74 M€, en augmentation de 2,9 % par rapport à 2022 (4,60 M€). Cette évolution est satisfaisante car elle intègre des éléments exceptionnels en lien avec le projet de transfert des activités de l'entreprise.

Le résultat net de l'entreprise s'établit à 221 K€ et est en baisse de 49,3 % par rapport à l'exercice précédent (436 K€). ■

CHIFFRES CLÉS

**30,4 M€** Chiffre d'affaires

**221 K€** Résultat net

### PERSPECTIVES 2024

En 2024, l'objectif principal de l'entreprise sera de réussir le transfert de ses activités sur son nouveau site de La Courneuve. Le challenge principal sera de faire en sorte que ce transfert soit parfaitement transparent pour les clients. Au-delà du transfert lui-même, l'un des objectifs sera de mettre à profit ce nouvel environnement de travail pour améliorer l'organisation de l'entreprise et gagner encore en efficacité, notamment sur la partie exploitation. Ce sera également l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique à l'entreprise.

En 2024, la Centrale des Pharmaciens aura aussi pour objectif de développer son chiffre d'affaires, en s'appuyant sur l'offre Premium pour conquérir de nouveaux clients et conclure de nouveaux accords de collaboration avec des groupements. D'autres leviers devront également être utilisés pour faire croître le chiffre d'affaires. Il faudra notamment intensifier les actions visant à dynamiser le chiffre d'affaires des clients les moins actifs en s'appuyant sur le call-center interne, poursuivre le travail de stimulation des nouveaux clients sur des périodes plus longues. Il faudra également œuvrer à ce que l'intégration des commandes saisies sur le site internet de l'entreprise soit une fonctionnalité rapidement disponible sur les principaux LGO du marché.

Enfin, en 2024, les équipes de la Centrale des Pharmaciens seront encore mobilisées pour renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et trouver de nouveaux laboratoires partenaires.



Rapport  
de Gestion

# Rapport d'activité

### Faits marquants de l'exercice

Sophèse S.A. : En septembre, augmentation de capital de 67 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; ASTERA S.A. n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 399 K€.

Sanastera S.p.A. : En date du 8 septembre 2023, il a été conjointement décidé de la liquidation du groupe Sanastera S.p.A. Dans ce cadre, les sociétés Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG ont récupéré la totalité des titres de leur filiale de Répartition Pharmaceutique, respectivement CERP Rouen S.A.S. et Sanacorp Pharmahandel GmbH. Les activités française, allemande et belge des groupes CERP Rouen S.A.S. et Sanacorp Pharmahandel GmbH ont contribué aux résultats consolidés du groupe Sanastera S.p.A. jusqu'au 31 octobre 2023, date du transfert des titres de Sanastera S.p.A. à Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG.

En date du 31 décembre 2023 et afin de poursuivre le processus de liquidation, la personnalité morale de la holding Sanastera S.p.A. subsiste et cette dernière est toujours détenue de manière conjointe par les sociétés Astera S.A. et Sanacorp Pharmaholding AG.

### Variation des capitaux propres du groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2022	425,5
Variation du capital Astera SA	- 0,3
Distributions versées par Astera SA	- 24,4
Résultat consolidé/part du groupe	11,9
Autres variations	167,5
Capitaux propres au 31.12.2023	580,2

Les capitaux propres du groupe ont fortement été impactés par la liquidation du groupe Sanastera S.p.A.

### Analyse générale de l'activité du groupe (en M€)

Pour mémoire, l'activité du groupe Sanastera S.p.A. était consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera S.A. (intégration proportionnelle) et ce jusqu'au 31 octobre 2023, rendant ainsi la comparaison des exercices 2022 et 2023 non pertinente.

Les chiffres clés du compte de résultat du groupe sont :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Chiffre d'affaires net	6.593,2	6.410,1
Résultat d'exploitation	46,7	47,4
Résultat financier	- 12,7	- 10,7
Résultat courant	34,0	36,7
Résultat exceptionnel	1,4	1,1
Impôts	- 23,0	- 12,2
Résultat net – Entreprises intégrées	12,4	25,6
QP des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net	12,4	25,6
PART DU GROUPE	11,9	25,2

### Chiffre d'affaires (en M€)

La contribution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Répartition pharmaceutique	6.029,5	5.787,6
Soins à la personne	147,4	137,9
Solutions à l'officine	55,9	48,7
Solutions à l'industrie	360,4	435,9
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.593,2	6.410,1

Le chiffre d'affaires du pôle répartition s'élève à 6.029,5 M€ et représente 91,5% du chiffre d'affaires du groupe. La partie franco-belge est égale à 3.152,8 M€ et la partie allemande à 2.876,7 M€.

La deuxième activité du groupe est représentée par le pôle solutions à l'industrie qui, avec 5,5% du chiffre d'affaires total, enregistre une baisse de - 17,3% sur l'exercice.

L'activité du pôle soins à la personne progresse de + 6,9% sur 2023.

La croissance du pôle solutions à l'officine est toujours soutenue (+ 14,8%).

### Résultat courant (en M€)

La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Répartition pharmaceutique	32,9	36,1
Soins à la personne	4,6	5,1
Solutions à l'officine	1,6	- 0,1
Solutions à l'industrie	- 1,4	- 3,5
Holdings	- 3,7	- 0,9
RÉSULTAT COURANT	34,0	36,7

La principale contribution au résultat courant est réalisée par le pôle répartition pharmaceutique avec une contribution de + 32,9 M€ représentant 96,8% du résultat courant du groupe.

Le pôle soins à la personne enregistre une régression avec une contribution de + 4,6 M€ en 2023 en diminution de - 0,5 M€.

La contribution du pôle solutions à l'officine s'améliore très nettement lors de cet exercice passant de - 0,1 M€ à + 1,6 M€.

La contribution du pôle solutions à l'industrie s'améliore de + 2,1 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à - 1,4 M€.

Enfin, la contribution fortement négative du pôle Holdings s'explique par des charges comptabilisées par la holding Sanastera S.p.A. dans le cadre de la liquidation du groupe Sanastera S.p.A.

### Résultat net

Le résultat net - Part du Groupe au titre de l'exercice 2023 est un bénéfice de 11,9 M€ (25,2 M€ en 2022).

Par ailleurs, il convient de mentionner la contribution négative de la holding Sanastera S.p.A. au résultat net - Part du Groupe égale à - 12,0 M€ compte-tenu de charges comptabilisées sur l'exercice 2023 dans le cadre de la liquidation du groupe Sanastera S.p.A. ■

# MODIFICATION DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune modification de présentation et de méthode d'évaluation n'a été effectuée sur 2023. ■

## ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

La coopérative Astera, au travers de sa filiale « Les Pharmaciens Associés », dispose de groupements de pharmaciens au sein de son groupe sous son pôle Retail ; la coopérative Pharmadom entretient depuis de nombreuses années une coopération efficace et satisfaisante avec le groupe Astera et plus particulièrement avec sa filiale de répartition pharmaceutique CERP Rouen SAS.

Dans un contexte de marché en pleine évolution, les groupements de pharmaciens ont besoin de se concentrer afin de maintenir une capacité concurrentielle pour une protection optimale de l'intérêt de leurs adhérents et pour les accompagner en tant que créateurs de valeur dans l'évolution de leur métier. C'est pourquoi le groupe Astera est un partenaire idéal pour les pharmaciens adhérents de la coopérative Pharmadom.

Compte tenu de ce contexte, les deux coopératives ont décidé de réaliser une fusion par voie d'absorption de Pharmadom par Astera, laquelle sera suivie par l'apport de l'activité Pharmadom avec pour enseigne Well & Well à la filiale d'Astera « Les Pharmaciens Associés ». ■

## GESTION DES RISQUES

### Assurance

Le Groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages - Pertes d'Exploitation auprès respectivement de AXA et MMA (en association avec Albingia, Axeria et Zurich).

Parallèlement, le Groupe continue sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants et ce, en parallèle des visites prévention réalisées en 2023 par MMA.

Sur novembre 2023, nous avons subi un sinistre majeur sur le site de Boulogne-sur-Mer lié aux inondations. Ce sinistre a été déclaré à nos assureurs. Un acompte a été versé dès décembre 2023.

### Trésorerie

Le groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises et belges. Cette gestion est confiée à CERP Rouen SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque. Le groupe Astera procède également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés qui peuvent, pour certains, présenter un risque à l'échéance. Une diminution de ce risque a permis une reprise de provision de 292 K€ au 31-12-2023. ■

# ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

### Evolution de nos infrastructures

- Le Groupe Astera a procédé à la migration d'une partie de ses applicatifs liés au Système d'Information des Ressources Humaines dans l'infrastructure Cloud de la société Oracle ;
- Un remplacement des serveurs AS400 et des infrastructures réseau (WIFI) sur l'ensemble des 32 agences CERP Rouen a également été effectué.

### Evolution des Systèmes d'informations

- En accord avec la démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises du Groupe Astera, un processus de dématérialisation des relevés de facture a été mis en place ;
- Le Groupe Astera a procédé à la modernisation d'un logiciel de gestion des stocks, des commandes et des livraisons pour la gestion de la plateforme Oxypharm de St Yrieix ;
- L'outil de gestion des virements bancaires a également été amélioré afin de sécuriser les virements vers l'étranger.

### Sites Internet et outils numériques

- Le site Internet « Astera Recrutement » a été mis en production durant l'année 2023. Ce site est interfacé avec le nouvel outil de suivi des candidatures.

### Sécurité SI

- La direction des Systèmes d'Informations du Groupe Astera a procédé à l'extension de sa capacité à analyser les traces informatiques, notamment par la collecte de tous les événements des ressources natives Cloud ;
- Une évolution des outils de protection des serveurs, mails et postes de travail a été engagée à travers la mise en place d'une administration unique permettant une détection améliorée et une remédiation plus complète et plus rapide ;
- Des tests d'intrusion ciblés ont été réalisés afin d'évaluer les mesures de protections et de détections ;
- Enfin, un laboratoire de sécurité constitué d'équipements dédiés à l'analyse sans risque des éléments suspects a été créé. ■



# LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION SUPPLY CHAIN

## Gestion des articles en pénurie

### Transmission des commandes aux laboratoires

Dans le cadre de la situation de tension d'approvisionnement rencontrée, les allocations (nombre d'unités allouées par référence concernée) sont communiquées par les laboratoires, une ou plusieurs fois par mois. Une grande partie des quantités allouées étant libérées le premier jour du mois, la transmission par les laboratoires ne se fait que la veille du premier jour du mois. Le calcul de la répartition de cette quantité globale allouée par le laboratoire se fait ensuite sur nos 32 agences au prorata de ses ventes.

Afin d'améliorer l'efficacité de ce calcul, celui-ci s'opère désormais depuis octobre 2023 de manière automatique pour permettre de gagner un temps considérable sur le processus de répartition. La mise en place de cet automatisme de calcul a permis d'absorber, à effectif équivalent, la forte augmentation du nombre de dotations depuis septembre 2023 passant de 200 à 450 produits par mois.

Courant 2024, la passation des commandes par agence et par référence concernée, aux laboratoires, sera également automatique. Ce développement ainsi que les requêtes associées permettront là encore la prise en charge d'un plus grand nombre de produits et de recentrer les activités de l'équipe spécifique dédiée à ce mode de gestion au suivi particulier des laboratoires et à une communication plus régulière auprès des agences.

## Gestion des articles en pénurie

### Répartition des allocations

Afin d'optimiser la distribution des articles en pénurie vers nos clients pharmaciens, un programme a été proposé aux agences au cours du mois d'octobre 2023 permettant 6 modes de distribution des articles sous tension et ainsi répondre au mieux aux besoins de nos sociétaires.

Ces évolutions techniques permettent à nos collaborateurs en agence d'avoir une meilleure visibilité et une réactivité plus grande sur la mise en place d'un plan de distribution ainsi qu'une plus forte agilité pour tenir compte des spécificités de chacun des cas de tension rencontrés.

## Préparation SME

### Des évolutions pour la gestion des commandes automate et OXYPHARM

La technologie SME – Solution Mobile Embarquée – assurant la traçabilité de nos préparations de commande a été étendue à l'ensemble de nos agences équipées d'un automate. La préparation des compléments de commande dans la zone automatisée est désormais assurée par la lecture scanner des articles à préparer et permet ainsi de s'assurer de la bonne conformité de la commande préparée.

Cette solution SME a été mise en exploitation sur la totalité des agences OXYPHARM afin de contribuer à l'amélioration constante de notre qualité de service et à la réduction significative des erreurs de préparation.

## FAST MOVING

### Des évolutions au service de nos agences

Au travers de notre solution Fastmoving, assurant la traçabilité des commandes en livraison à destination des officines, la feuille de route dématérialisée a été mise en place. Au-delà de l'impact de praticité pour l'ensemble de nos chauffeurs, c'est plus d'un million de feuilles papier économisées par an.

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration de la qualité, le suivi des demandes d'autorisation préalable de retour pour les sociétés CERP Rouen et Oxypharm a été intégré à l'outil Fastmoving. Ainsi, la demande d'autorisation de retour ayant fait l'objet d'une validation de notre part, le retour de la marchandise vers son agence CERP Rouen ou celle d'OXYPHARM sera suivi depuis la pharmacie jusqu'à sa destination finale.

## CYCLAMED

Dans le cadre du contrat cadre CYCLAMED, le soin de collecter les MNU au sein des officines nous est confié. Pour ce faire, CERP Rouen assure la distribution des contenants carton aux officines et collecte ces derniers au cours des livraisons. Ces MNU sont ensuite stockés dans des bennes sécurisées mises à disposition par CYCLAMED sur l'ensemble de nos agences et ce, jusqu'à l'enlèvement de ces dernières par le transporteur de CYCLAMED, VEOLIA.

En 2023, CYCLAMED a souhaité mettre en place sur dix de nos agences des compacteurs monobloc 20m<sup>3</sup> à la place des bennes 30m<sup>3</sup> afin d'optimiser le nombre de rotation. Pour CERP Rouen, les volumes collectés chaque année restent stables pour une moyenne sur ces 8 dernières années de 3 045 tonnes par an.

## Télécommunication « plan ORSEC »

Au cours de l'année, une évolution des canaux de communication a été apportée permettant l'envoi de SMS et e-mail à destination de nos clients en cas de nécessité d'informer d'un évènement pouvant perturber nos livraisons.

## Gestion des litiges avec les fournisseurs/ laboratoires

Au regard de l'évolution croissante du nombre de litiges faisant suite à la réception des marchandises en agences (marchandise reçue abîmée, cartons ou palettes manquantes ...) une application de suivi des litiges a été déployée sur l'ensemble des agences CERP Rouen afin de permettre un échange plus rapide entre les agences et les services du siège et améliorer le suivi et l'instruction de ces litiges auprès des laboratoires.



## Principaux chantiers et travaux réalisés au cours de l'exercice

- La maintenance quinquennale des 8 Carrousel de l'agence du Plessis Robinson a été réalisée sur le plan de la mécanique intérieure ainsi que la mise en exploitation d'un nouvel outil de préparation (KNAPP Store) sur notre agence de Courcelles en Belgique.
- L'agrandissement du stockage de l'agence de Limoges a été entrepris ainsi que l'optimisation du stockage dans le magasin de l'agence d'Irigny.
- En 2023, la Direction Technique poursuit le remplacement des équipements de chauffage/ rafraîchissement des agences par des systèmes plus performants et moins énergivores conformes à notre stratégie RSE et d'une meilleure sobriété énergétique. Par exemple, les chaudières de l'agence de Balma ont été remplacées par des matériels de marque française, dotés de corps de chauffe en inox, avec des modulations de puissance de 20% à 100% et des rendements supérieurs à la norme. De technologie innovante, ces chaudières assurent une meilleure efficacité énergétique avec de très faibles émissions polluantes (Classe Nox 6). Les Roofs-top des agences

de Villeneuve d'Ascq, Maubeuge, Irigny et Courcelles ont également été remplacés. Ces équipements fonctionnent avec un gaz R32 ; outre le gain de performance thermique (6 à 7%), l'utilisation de ce gaz a plusieurs vertus environnementales puisqu'il n'endommage pas la couche d'ozone, a un impact sur l'environnement de 75% moins élevé que les autres gaz et a la particularité d'être recyclable.

- Des audits énergétiques sur le plan des consommations, de l'utilisation du chauffage, du rafraîchissement et de l'isolation ont été lancés par notre nouvelle responsable de la performance Energétique. Un plan d'action spécifique est à venir et sera déployé à l'ensemble de nos agences et filiales.
- La centrale d'air comprimé de l'installation du Plessis Robinson a été intégralement remplacée, celle de Pessac réagencée pour la moitié.
- Un second tiers des agences CERP Rouen est désormais équipé de détection incendie dans les locaux à risques avec report vers notre centrale de télésurveillance nationale. Par ailleurs, toutes les agences CERP Rouen, Oxypharm ainsi que les filiales Première Ligne et Isipharm sont à présent dotées d'une centrale intrusion de dernière génération, projet de 46 sites déployé en 12 mois.
- Le système Acustare de sécurisation des chambres froides pendant 48 heures en maintien de température sous 8°C a été déployé au premier semestre. Il permet de garantir le maintien à température des produits thermosensibles lors d'évènements météorologiques ou problèmes techniques nous privant d'électricité. Il vient en complément des groupes électrogènes mobiles déjà existants. 21 agences sont désormais équipées.
- Des nouvelles chambres froides ont été installées sur les agences de Biron, St Estève et Conflans Ste Honorine pour pallier le manque de place consécutif à la forte croissance des produits froids. Le remplacement des équipements de congélation des plaques eutectiques de la chaîne du froid (Kryostick et Kryostore) par les nouvelles générations de machines a été réalisé sur 7 agences.
- La sécurisation des accès télécom (fibres optiques) a été renforcée sur 4 de nos agences, 3 restent à migrer dont le siège. Cette sécurisation consiste au doublement du parcours optique de nos accès sur la voie publique.
- La réhabilitation de la toiture, la rénovation des cheminées d'époque ainsi que l'aménagement d'un plateau de bureaux au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de Première Ligne à Reims ont été menés sur 2023. ■

# INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
<b>(A) tranche de retard de paiement</b>										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	2 669	0	0	0	2 669	0	0	0	0	0
% du montant sur achats HT de l'exercice	0,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,18%	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues										
<b>(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

# INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

## Capital social

Le capital social de la Coopérative s'élève au 31 décembre 2023 à 53 625 795 € (1 050 205 parts sociales ordinaires à 51 € et 6 534 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en diminution de 306 012 € par rapport au 31 décembre 2022.

## Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,59 %	99,38 %
Cadres dirigeants	0,41 %	0,62 %

Au 31 décembre 2023 :

Le maximum de détention de parts sociales ordinaires est de 5 000.

- 7 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 105 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 359 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 512 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s'élève à 159.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2023) s'élèvera à 5 251 parts sociales ordinaires à l'issue de la présente assemblée générale.

## Rémunération du capital social

Le Conseil d'administration propose de servir :

- Concernant la part sociale ordinaire, un taux d'intérêt brut aux parts ordinaires de 1,00 %, soit un total brut distribué de 535 604,55 €.
- Concernant la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut versé au prorata du chiffre d'affaires répartition net HT réalisé par chaque titulaire de la part auprès de CERP Rouen SAS pour un montant total de 4 660 585,09 €.

L'intérêt aux parts et le dividende coopératif sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2020	50,00 €	269 498,50 €
2021	50,00 €	265 286,50 €
2022	51,00 €	538 670,67 €

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

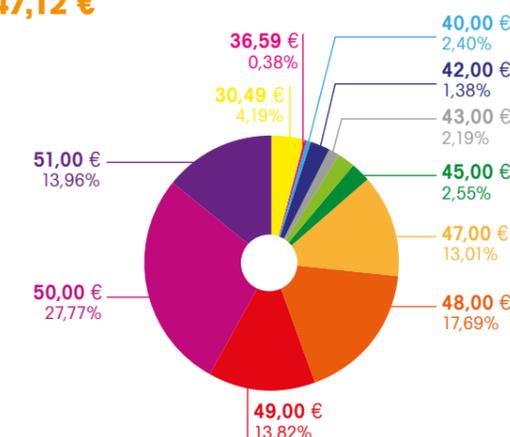
Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2020	10,00 €	3 694 280,34 €
2021	10,00 €	4 022 676,81 €
2022	10,00 €	4 396 285,91 €

## Valeur moyenne d'acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d'ASTERA au 31 décembre 2023

Le taux de 1,00 % servi aux parts sociales ordinaires est basé sur la valeur nominale au 31 décembre 2023, soit 51 €. Rapporter ce taux à la valeur réelle d'acquisition des parts sociales ordinaires serait plus exact d'un point de vue économique.

La valeur moyenne d'acquisition au 31 décembre 2023 des parts sociales ordinaires s'élevant à 47,12 €, le rendement unitaire moyen obtenu au titre de 2023 s'établit donc à 0,51 € / 47,12 €, soit 1,08 %.

Valeur moyenne d'acquisition  
**47,12 €**



## PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTRÔLE

### Holding

Sophèse S.A. : à la suite d'une augmentation de capital de 897 titres à laquelle Astera S.A. n'a pas souscrit et à la suite du rachat de 5 437 titres au cours de l'exercice, Astera S.A. contrôle désormais Sophèse S.A. à hauteur de 87,78% contre 87,21% l'exercice précédent.

### Solutions à l'officine

Le 02 août 2023, le pôle « Solutions à l'officine » s'est élargi grâce à l'acquisition par la société Les Pharmaciens Associés S.A. de l'intégralité des actions de la société Paraph S.A.S., société spécialisée dans le commerce de produits pharmaceutiques, cosmétiques, dermatologiques et d'herboristerie ainsi que la fourniture auprès de ses adhérents de toutes prestations de services, dont le siège social est situé à Jonage (69) ; cette dernière a contribué aux résultats du Groupe sur l'ensemble du second semestre 2023.

### Soins à la personne

Le 31 mai 2023, la société Oxypharm S.A. a absorbé sa société fille Laboratoires Médilis S.A.S. ■

## CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2023 (art. 39-4 du CGI).

## CONVENTION RÉGLEMENTÉE

La convention réglementée de trésorerie, de l'exercice 2023, entre Astera et CERP Rouen SAS a été modifiée :

Le taux de rémunération de ce compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés est fixé au taux directeur financier moyen HT de CERP Rouen SAS de l'exercice 2023 majoré de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. ■

## INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs répartition à fin décembre 2023 sont répartis de la façon suivante :

- France : 2718 soit 2251,71 ETP
- Belgique : 325 soit 235,88 ETP

En ce qui concerne le Groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP Rouen SAS & CERP Belgique)	3 043	2 487,59
Pôle Soins à la personne (Oxypharm)	720	712,86
Pôle Services à l'industrie (Eurodep - Eurodep Pharma - La Centrale + Première Ligne)	343	337,21
Pôle Services aux Pharmaciens (Santalys France et Belgique - Isipharm - Eurolease)	172	168,29
<b>TOTAL</b>	<b>4 278</b>	<b>3 705,95</b>

L'effectif de l'activité Répartition est stable fin 2023 en comparaison de la situation arrêtée au 31 décembre 2022, que ce soit en Belgique ou en France. En effet, l'effectif inscrit diminue de 3 personnes.

Les effectifs des autres pôles d'activité ont connu des évolutions contrastées. Le pôle Soins à la personne continue son développement et sa diversification ; son effectif progresse de 27 personnes soit +3.9%.

Le pôle Services à l'industrie est très stable avec une progression de +1.17% soit +4 personnes.

Enfin le pôle Services aux Pharmaciens est celui qui voit la progression la plus forte avec +4.24% (soit + 7 personnes).

Au total, le groupe voit le niveau des effectifs continuer à progresser à +0.8% (les effectifs en ETP sont à +0.5%) soit + 35 personnes. ■



Rapport  
de Gestion



# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 mai 2023.

## MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LES SA

Au 31 décembre 2023

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration. ■

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG				
A. Pinton	PDT	PDG			
C. Hellin			PDT A partir du 07.02.2023		
G. Alexandre			DG		
E. Flahaut				PDT	
G. Madoux					DG
A. Valette					PDT
L. Vanbergue				DG	

PDT = Président  
PDG = Président Directeur Général  
DG = Directeur Général

## MANDATS EXERCÉS

A l'issue de la présente Assemblée générale, les mandats d'administrateurs de Madame Claire Hellin pharmacienne à Raismes (59), de Madame Aline Métivier pharmacienne à Ranville (14), de Madame Karin Vallet pharmacienne à Rugles (27), de Madame Anne Valette pharmacienne à Saint-Alban (31), de Monsieur Philippe Bourbon pharmacien à Pré-en-Pail-Saint-Samson (53), de Monsieur Armand Pinton pharmacien à Orsennes (36), et de Monsieur Paul Ransart pharmacien à Huissignies (Belgique) arrivent à échéance et vous remercions de bien vouloir leur accorder de nouveau votre confiance.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous proposerons également la nomination au sein du Conseil de Madame Alexandra Lèche pharmacienne à Vendôme (41) et de Monsieur Pierre Villedieu pharmacien à Bayeux (14).

Par ailleurs, Monsieur Eric Flahaut a présenté au Conseil d'administration sa démission en tant qu'administrateur de la coopérative. ■

### Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2023).

Noms	BELGIQUE			
	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	Health & Technology SPRL
O. Bronchain	RP CERP Rouen SAS	RP Sobedip SA	ADM	
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	RP CERP SA
E. Flahaut		ADM		ADM = Administrateur
M. Lambert *depuis le 16.05.2023		ADM*		ADM DEL = Administrateur délégué
C. Lefevre		ADM		PDT du CA = Président du Conseil d'administration
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)
P. Ransart		PDT du CA		
A. Valette *depuis le 16.05.2023		ADM*	ADM	

Sanastera		
Organes de Direction	Allemagne	France
Conseil de surveillance	Matthias Schneider <b>Vice-Président</b> Jan-Henning Keller / Lawrence Oshinowo	Armand Pinton <b>Président</b> Anne Valette*/ Eric Flahaut
Directoire	Herbert Lang <b>Président</b> Frank Horst Hennings	Olivier Bronchain <b>Vice-Président</b> Alain Roudergues
COO (Chief Operating Officer)	Franck Sczesny	Philippe Beaugendre

\* Depuis le 10.02.2023

## Mandats dans chaque société du Groupe

(Exercés au cours de l'exercice 2023)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS Fusion / absorption 31.05.2023	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Paraph SAS	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Pinton	PDT du CA	Vice-PDT du CS	PDT du CS	PDG	ADM		ADM			ADM		PDT RP Astera	Vice-PDT	PDT RP Astera	PDT RP Astera	RP Astera
O. Bronchain	DG	PDT du DCTRE	PDT	RP Astera	RP Sophese		RP Sophese	PDT RP Astera		RP Astera			PDT			PDT
M. Ayral (1) jusqu'au 16.06.2023 (2) jusqu'au 07.02.2023 (3) jusqu'au 10.02.2023 (4) jusqu'au 16.05.2023	ADM <sup>(1)</sup> V-PDT du CA <sup>(2)</sup>	MEM du CS <sup>(3)</sup>	MEM du CS <sup>(4)</sup>	ADM <sup>(1)</sup>	PDT du CA <sup>(2)</sup>		ADM <sup>(4)</sup>			ADM <sup>(4)</sup>				MEM du CS <sup>(4)</sup>		
J. Brelet	ADM				ADM					ADM				MEM		
E. Flahaut	ADM V-PDT du CA	MEM du CS	MEM du CS	ADM	ADM		PDT du CA			ADM				PDT du CS		
C. Lefevre	ADM		MEM du CS		ADM											
I. Malhomme	ADM						ADM			ADM				MEM du CS		
A. Valette (1) à partir du 07.02.2023 (2) à partir du 10.02.2023 (3) à partir du 16.05.2023 (4) à partir du 16.06.2023	ADM V-PDT du CA <sup>(1)</sup>	MEM du CS <sup>(2)</sup>	MEM du CS <sup>(3)</sup>	ADM <sup>(4)</sup>	ADM					PDT du CA				MEM du CS <sup>(3)</sup>		
P. Bourbon	ADM						ADM			ADM						
A. Métiévier	ADM		MEM du CS		ADM											
P. Ransart	ADM				ADM									MEM du CS		
A. Roudergues		MEM du DCTRE														
F. Chetreff			MEM du CS													
O. Delarue			MEM du CS													
M. Pruja			MEM du CS													
K. Vallet (1) à partir du 16.06.2023 (2) à partir du 16.05.2023	ADM <sup>(1)</sup>		MEM du CS				ADM <sup>(2)</sup>									
AC. Mare			DG DEL													

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS Fusion / absorption 31.05.2023	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Paraph SAS	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
G. Alexandre					DG	PDT										
L. Abraham							ADM									
C. Hellin (1) à partir du 07.02.2023	ADM				PDT du CA <sup>(1)</sup>					ADM						
L. Allard (1) à partir du 31.05.2023					ADM <sup>(1)</sup>											
K. Haziza							ADM									
A. Leche							ADM									
P. Villedieu										ADM						
G. Madoux (1) à partir du 02.08.2023										DG	PDT <sup>(1)</sup> RP Les Pharmaciens Associés					
L. Vanbergue							DG									
C. Sceau											DG			DG	DG	
L. Lopez											DG DEL					
K. Mazeau-Bobée									PDT							
G. Camenen (1) jusqu'au 09.05.2023															DG DEL <sup>(1)</sup>	
M. Libeau (1) jusqu'au 09.05.2023															DG DEL <sup>(1)</sup>	

PDT = Président

PDG = Président Directeur Général

PDT du CA = Président du Conseil d'Administration

PDT du CS = Président du Comité de Surveillance

PDT du DCTRE = Président du Directoire

DG = Directeur Général

DG DEL = Directeur Général Délégué

Vice-PDT du CA = Vice-Président du Conseil d'Administration

Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de Surveillance

MEM du CS = Membre du Comité de Surveillance

ADM = Administrateur

RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)

# GOVERNANCE DE LA COOPÉRATIVE

## I. RAPPORT DU PRESIDENT

### 1-La révision coopérative

La coopérative Astera est soumise à une révision quinquennale de ses pratiques en matière de gouvernance, permettant de procéder à l'examen critique et analytique du fonctionnement de la société. Astera fait donc l'objet d'un contrôle du fonctionnement de sa gouvernance et de la conformité de son organisation aux principes et aux règles de la coopération ainsi qu'à l'intérêt de ses adhérents.

Nous avons choisi le cabinet GMBA/Montiel-Laborde pour assurer ces travaux pour la période couvrant l'année 2023.

Le périmètre d'intervention du cabinet est donc l'information des membres, la gouvernance démocratique, l'affectation des résultats, la coopération avec les autres coopératives et l'adhésion volontaire et ouverte à tous.

Le cabinet GMBA n'a pas relevé d'éléments remettant en cause la conformité de l'organisation et du fonctionnement de la coopérative. Ce travail a permis d'identifier quelques bonnes pratiques comme l'engagement de la coopérative en adhérent à la FCA et en étant membre de SECOF ; et des recommandations pour améliorer le fonctionnement comme la formation des administrateurs.

### 2-La déclaration de performance extra-financière

Comme chaque année depuis l'année 2018, Astera publie sa déclaration de performance extra-financière. La coopérative a l'obligation de fournir les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du groupe.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

Ce rapport fait l'objet d'un audit et d'une certification par un organisme indépendant permettant de confirmer la sincérité des informations mentionnées.

Astera a désigné le cabinet RSM Paris pour réaliser cette mission.

L'organisation de notre démarche RSE et les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments.

Sur la base des travaux du cabinet RSM, aucune anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires et que les informations sont présentées de manière sincère, conformément au référentiel.

### 3-La gouvernance de la coopérative

#### a. Le conseil d'administration

Astera s'appuie selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans le règlement intérieur du conseil d'administration et les statuts de la coopérative et se réfère au guide de la gouvernance des coopératives publiées par l'IFA. S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise au profit de ses sociétaires.

Le rapport de gouvernance rappelle le cadre de l'organisation des travaux réalisés en 2023, le fonctionnement et le rôle du conseil, sa représentativité et son éthique.

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration est composé de 11 membres et il s'est réuni 5 fois.

Les réunions ont porté sur :

- La vie sociale, le fonctionnement et le sociétariat : l'évolution et le renouvellement de la composition des conseils du groupe, le composition des comités, les activités SECOF et FCA.
- Les comptes annuels : le budget et les investissements, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, les comptes trimestriels et semestriels.
- L'activité du conseil : la modification de règlement intérieur ainsi que la validation de la charte de l'administrateur ; la reconstitution des capitaux propres d'Eurodep ; le litige avec l'autorité belge de la concurrence ; le projet de rapprochement avec CERP RRM et le rachat du groupement Paraph.

A l'issue de la présente assemblée, les mandats de Mmes Vallet, Valette, Métivier et Hellin ; ainsi que ceux de Mrs Bourbon, Ransart et Pinton arrivent à échéance et nous vous demandons de les renouveler.

D'autre part Mr Flahaut a présenté au Conseil d'administration sa démission en tant qu'administrateur de la coopérative ; le conseil propose la nomination de Mme Alexandra Lèche à son poste.

Le conseil propose également au vote de l'assemblée générale la candidature de Mr Pierre Villedieu.

#### b. les comités spécialisés

##### • le comité d'audit

Le comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production de qualité et une information la plus fidèle possible.

Cette année, le comité d'audit était présidé par Philippe Bourbon et composé de Mrs Ransart et Lefevre.

Le comité s'est intéressé au placement structurés Cerp au 30 novembre ainsi qu'au processus d'établissement des budgets.

##### • le comité d'éthique

Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs, principes et aspects réglementaires auxquelles la coopérative et ses filiales adhèrent.

Le comité d'éthique, présidé par Ira Malhomme, et aidé dans son travail par Mmes Hellin, Valette et Métivier, s'est intéressé à la gestion des pénuries et à fait un focus sur le compte privilège.

##### • le comité de nomination et rémunération

Le comité de rémunération a la responsabilité d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur du groupe Astera. Il formule des propositions au conseil d'administration concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des conseils du groupe Astera.

Le comité, présidé par Eric Flahaut, complété par Karin Vallet, Jacques Brelet et moi-même, a étudié le renouvellement des mandats et le recrutement de nouveaux administrateurs. ■



Rapport  
de Gestion

**ASTERA**  
**100%**  
**PHARMACIENS**

# Rapport sur la révision coopérative

---

## Attestation de fin de mission de révision coopérative

---

Dans le cadre de l'application des articles 25-1 à 25-5 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 et des décrets n° 2015-706 du 22 juin 2015 et 2015-800 du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la société coopérative ASTERA a fait l'objet d'une révision coopérative permettant de procéder à l'examen critique et analytique de l'organisation et du fonctionnement de la société coopérative au regard des principes coopératifs définis par la loi du 10 septembre 1947 susvisé et des règles spécifiques de la société révisée.

Cette mission de révision coopérative dont l'exécution s'est déroulée entre février 2023 et juin 2024 couvre la période débutant le 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2022.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux textes en vigueur et au cahier des charges pour les sociétés coopératives de commerçants détaillants.

Tous les documents que nous avons demandés nous ont été transmis. Notre analyse se fonde à la fois sur l'analyse des documents qui nous ont été fournis que sur les entretiens, téléphoniques ou physiques, que nous avons pu avoir avec les interlocuteurs dédiés.

Nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la conformité de l'organisation et du fonctionnement de votre coopérative aux principes et règles coopératives et à l'intérêt des adhérents, ainsi qu'aux règles spécifiques applicables.

Paris, le 17 avril 2024

**Cabinet GMBA Montiel Laborde**

ARNAUD HAMETTE

Réviseur agréé

### Cabinet GMBA MONTIEL LABORDE

14, rue Portalis - 75008 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 45 22 06 35  
E-mail : paris8@gmba.fr  
Site internet : [www.gmba-allinial.com](http://www.gmba-allinial.com)

SAS au capital de 40 000 euros - 300 071 040 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR FR73300071040.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne  
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International





Rapport  
de Gestion

# Déclaration de Performance Extra-Financière 2023

# Déclaration de performance extra-financière

Le présent rapport sur les Performances Extra-financières est établi conformément au deuxième alinéa de l'article L225-100 du code de Commerce.

# RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Dans le cadre de l'ordonnance N°2017-1180 et du décret d'application N°2017-1265 ayant transposé la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, Astera publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui met en évidence les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du Groupe en France, Belgique au cours de l'exercice 2023. Bien que cette information fasse partie intégrante du

rapport de gestion, Astera a fait le choix de créer un rapport spécifique lui permettant de répondre aux exigences des articles R.225-105 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour ses activités principales de Répartition pharmaceutique et Soins à la personne au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une certification par un Organisme Tiers Indépendant permettant de confirmer l'exactitude des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales.

Astera a désigné RSM Paris, organisme accrédité par le COFRAC<sup>(1)</sup> pour réaliser la mission d'audit et de certification dont le rapport figure en annexe de la Déclaration de Performance Extra-financière. Vous trouverez ci-après un tableau

de synthèse qui rappelle les risques identifiés et les politiques associées pour l'activité de Répartition pharmaceutique et le pôle Soins à la personne. Les indicateurs de suivi mis en place tant au niveau social qu'environnemental permettent de mesurer l'impact de nos actions dans le temps ce qui est un des objectifs d'une telle déclaration. Toutes les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire incontournable du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments et aux soins à domicile sur tout le territoire. La force de notre coopérative se trouve dans ses valeurs saines et humaines portées par l'ensemble des collaborateurs depuis plus de 100 ans ; les politiques sociales déployées ont pour objectif d'en assurer la pérennité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration de performance extra-financière sera disponible pendant 5 ans dans sa version intégrale sur le site internet Astera [www.astera.coop](http://www.astera.coop). ■

(1) Accréditation n° 3-1861, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques extra-financiers et politiques retenues	Actions mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clés	Date de première publication de l'indicateur
<b>ESPRIT D'ENTREPRISE</b>				
S'adapter à l'évolution constante des besoins des pharmaciens	<b>R1 - Risque d'inadéquation des compétences face à l'évolution constante des besoins des pharmaciens.</b> Afin d'être en mesure de répondre aux besoins de ses clients, qui sont en constante évolution, Astera doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.	- Politique sociale - Formation - Egalité Hommes/Femmes	S6 : Dépenses HT en euros consacrées à la formation au cours de l'exercice.	DPEF 2018 publiée en 2019
<b>ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE</b>				
Protéger les salariés dans l'exercice de leurs fonctions	<b>R2 - Risque lié à la sécurité et à la santé des salariés dans l'exercice de leur fonction.</b> Les activités du groupe Astera nécessitent beaucoup d'interventions humaines (manutention, conduite...). A ce titre, Astera se doit de développer des actions nécessaires au bien-être et à la sécurisation de ses salariés sur leur lieu de travail.	- Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de Sécurité au Travail - Suivi des accidents du travail - Communication régulière sur les risques routiers - Port obligatoire des EPI sur toutes les zones logistiques - Politique Santé et Sécurité au travail	S10 : Taux d'accident du travail sur l'exercice	DPEF 2020 publiée en 2021

Limiter l'impact de notre activité sur l'environnement	<b>R3 - Impacts de notre activité sur le changement climatique.</b> Le changement climatique représente un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les contraintes liées aux enjeux environnementaux, et notamment la pollution, sont croissantes. Dans ce contexte, les activités d'Astera doivent mettre en œuvre des politiques logistiques et opérationnelles lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Mesurer nos consommations d'énergie - Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions CO2 - Gérer nos déchets	<b>Pôle Répartition pharmaceutique</b> E2 : Quantité de déchets carton revalorisés pour l'exercice exprimée en grammes par unité vendue E4-1 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise par unité vendue pour l'exercice exprimée en grammes de CO2 équivalent  <b>Pôle Soins à la personne</b> E4-2 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise pour l'exercice exprimée en tonnes de CO2 équivalent	DPEF 2018 publiée en 2019  DPEF 2022 publiée en 2023
Garantir une Qualité de service optimale	<b>R4-Risque Qualité.</b> Bien que le contexte économique ne soit pas favorable au secteur de la Répartition pharmaceutique, Astera se doit de fournir la même qualité de service, dans le respect des Bonnes Pratiques de la Distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.  De même, l'activité du pôle Soins à la personne doit répondre aux exigences qualité de son secteur quel que soit le contexte.	- Respect des Bonnes pratiques de la Distribution et des Bonnes Pratiques de Dispensation à domicile de l'Oxygène à usage médical (Code de santé publique) - Certification ISO9001 d'Oxypharm - Audits réguliers dans les agences - Utiliser la force de notre modèle coopératif - Assurer la lutte contre la falsification des produits	<b>Pôle Répartition pharmaceutique</b> Q1 : pourcentage d'erreurs de préparation de commande  <b>Pôle Soins à la personne</b> Q2 : taux de réponse (%) Q3 : temps d'attente moyen en seconde	DPEF 2020 publiée en 2021  DPEF 2022 publiée en 2023
<b>INDÉPENDANCE</b>				
Offrir des services variés	<b>R5-Risque de limitation de l'offre de services.</b> Face aux mutations dans la profession du métier de pharmacien, Astera doit être en mesure de proposer une offre plus large que le simple approvisionnement en médicaments pour permettre aux pharmaciens sociétaux de conserver leur indépendance.	Diversification de l'offre notamment au travers des activités des filiales autre que la Répartition pharmaceutique	Nombre de nouveaux produits/ services disponibles à la fin d'un exercice sur l'ensemble des filiales	En réflexion pour une publication à horizon 2025
<b>PROXIMITÉ</b>				
Maintenir un bon climat social	<b>R6 - Risque de dégradation du climat social interne.</b> Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture Astera. A ce titre, le groupe échange constamment avec les partenaires sociaux en toute bienveillance.	Culture du dialogue social avec consultation régulière des partenaires sociaux		En réflexion pour une publication à horizon 2025
Maintenir une accessibilité aux soins au plus grand nombre	<b>R7 - Impact de notre activité sur les populations riveraines.</b> Maintenir la qualité de service attendue par les patients en approvisionnant dans des conditions optimales les officines et en réalisant des prestations à domicile.  <b>R8 - Un maillage territorial menacé.</b> Dans le contexte économique actuel, Astera s'efforce de maintenir ses agences au plus proche de ses clients et d'assurer des échanges réguliers avec ses sociétaires.	- Maintien des agences au plus proche des clients - Développer la proximité avec ses sociétaires - Utiliser la force de notre modèle coopératif	Nombre d'événements organisés avec les sociétaires au cours de l'exercice	Publié en 2021  En réflexion pour une publication à horizon 2025.
<b>PARTAGE</b>				
Faire connaître nos métiers	<b>R9-Manque de visibilité des professions du Groupe Astera.</b> Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité.	Politique de communication en interne comme en externe	Nombre d'événements extérieurs auxquels Astera a participé au cours de l'exercice	En réflexion pour une publication à horizon 2025
Trouver des alliés pour affronter les difficultés	<b>R10-Risque d'isolement.</b> Face aux difficultés que rencontre toute une profession et non pas une entreprise, il est nécessaire de trouver des alliés pour avancer et faire valoir nos exigences.	Engagement de la Direction dans diverses structures interprofessionnelles	Nombre de mandats d'administrateur délégués par nos dirigeants dans des instances externes au Groupe mais en lien avec son activité	En réflexion pour une publication à horizon 2025



Rapport  
de Gestion

# Assemblée Générale





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 JUIN 2024

### De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du Code de commerce
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2023 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé
- Consentement sur le projet de rapprochement entre CERP Rouen et CERP RRM
- Renouvellement des mandats respectifs de sept membres du Conseil d'administration
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement d'un membre démissionnaire
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration.

### De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Approbation du traité de fusion entre les sociétés PHARMADOM et Astera précisant les modalités et conditions de la fusion, augmentation de capital d'Astera ; constatation de la dissolution simultanée sans liquidation de la société PHARMADOM
- Approbation du traité d'apport partiel d'actif de la société Astera à la société Les Pharmaciens Associés
- Conditions suspensives de la fusion PHARMADOM-Astera
- Conditions suspensives de l'apport partiel d'actif Astera à Les Pharmaciens Associés
- Pouvoirs en vue des formalités. ■

## PROJET DE RÉSOLUTIONS

### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 369 743 857,51 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 11 940 788 €.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce en approuve les termes dans leur intégralité et approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément à l'article 40 des statuts de la coopérative, le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 369 743 857,51 € comme suit :

Intérêts aux parts sociales ordinaires bruts*	535 604,55 €
Dividendes coopératifs bruts attribués aux parts sociales à avantage particulier*	4 660 585,09 €
Dotation à la réserve facultative*	364 547 667,87 €

\* Intérêts et dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243bis du code général des impôts)

Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP Rouen SAS.

En application de l'article IV du règlement intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP Rouen SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

#### Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2020	0,25 €
2021	0,25 €
2022	0,51 €

#### Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2020	3 694 280,34 €
2021	4 022 676,81 €
2022	4 396 285,91 €

### Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2023 s'élève à 53 625 795 € dont 65 340 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a diminué de 306 012 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2022 (53 931 807 €).

### Sixième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des perspectives de l'activité répartition France, donne son consentement sur le projet de rapprochement entre CERP Rouen et CERP RRM via l'apport de la branche complète d'activité de répartition de la société CERP RRM à la société CERP Rouen sous réserve de l'approbation du projet par les assemblées générales des actionnaires de CERP Rouen et CERP RRM.

### Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Claire HELLIN, Pharmacienne, domiciliée à Raismes (59) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Claire HELLIN a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Huitième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Aline METIVIER, Pharmacienne, domiciliée à Ranville (14) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Aline METIVIER a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Neuvième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Karin VALLET, Pharmacienne, domiciliée à Rugles (27) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Karin VALLET a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Dixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Anne VALETTE, Pharmacienne, domiciliée à Saint-Alban (31) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Anne VALETTE a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Onzième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BOURBON, Pharmacien, domicilié à Pré-En-Pail-Saint-Samson (53) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Philippe BOURBON a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Douzième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Armand PINTON, Pharmacien, domicilié à Orsennes (36) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Armand PINTON a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Treizième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul RANSART, Pharmacien, domicilié à Huissignies (7850) en Belgique vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Paul RANSART a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Quatorzième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Eric FLAHAUT et nomme en remplacement en sa qualité d'administratrice de la société Madame Alexandra LECHE, Pharmacienne, domiciliée à Vendôme (41), pour la durée du mandat de Monsieur Eric FLAHAUT restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Alexandra LECHE a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Quinzième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en sa qualité d'administrateur de la société Monsieur Pierre VILLEDIEU, Pharmacien, domicilié à Bayeux (14), pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Pierre VILLEDIEU a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

### Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

#### Seizième résolution

L'assemblée des actionnaires d'Astera, après avoir pris connaissance du projet de fusion contenant apport à titre de fusion par la société PHARMADOM, société absorbée, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires à la fusion et aux apports :

Approuve la fusion entre les sociétés PHARMADOM et Astera selon les modalités et conditions prévues au traité de fusion,  
Décide d'augmenter le capital social d'Astera par l'émission de 218 actions nouvelles de 51 euros de nominal chacune entièrement libérées attribuées en totalité aux actionnaires de PHARMADOM,  
Constata la dissolution sans liquidation de la société PHARMADOM à compter du 30 juin à minuit.

#### Dix-septième résolution

L'assemblée des actionnaires d'Astera :  
Approuve le traité d'apport partiel d'actif précisant les modalités et conditions de l'apport par la société Astera au profit de la société Les Pharmaciens Associés, de la branche d'activité qui lui a été apportée par la société PHARMADOM dans le cadre de la fusion de cette dernière avec la société Astera :

- Approuve l'augmentation de capital et la modification des statuts qui en résultent pour la société Les Pharmaciens Associés, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 200 900 euros, par l'émission de 12 009 actions nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100 euros chacune exclusivement au bénéfice de la société Astera,
- Approuve l'inscription d'une prime d'apport correspondant à la différence entre la valeur de la branche d'activité PHARMADOM et l'augmentation de capital susvisée soit : 4 543 919 euros.

#### Dix-huitième résolution

L'assemblée des actionnaires d'Astera, après avoir constaté que le traité de fusion PHARMADOM - Astera dans toutes ses modalités était soumis aux conditions suspensives :

- De la non-opposition de créanciers,
- De l'approbation de l'opération par les actionnaires de PHARMADOM et d'Astera,

prend acte de la réalisation de la condition suspensive relative à l'absence d'opposition de créanciers, à l'approbation de l'opération par les actionnaires de PHARMADOM et d'Astera et donc de la réalisation de la fusion PHARMADOM-Astera avec effet juridique au 1er juillet 2024 et rétroactivité fiscale et comptable au 1er janvier 2024.

#### Dix-neuvième résolution

L'assemblée des actionnaires d'Astera, après avoir constaté que le traité d'apport partiel d'actif Astera - Les Pharmaciens Associés dans toutes ses modalités était soumis aux conditions suspensives :

- De la réalisation préalable de la fusion entre les sociétés PHARMADOM et Astera,
- De la non-opposition de créanciers,
- De l'approbation de l'opération par les actionnaires d'Astera et par les actionnaires de Les Pharmaciens Associés,

prend acte de la réalisation de la condition suspensive relative à la réalisation préalable de la fusion PHARMADOM Astera, à l'absence d'opposition de créanciers, à l'approbation de l'opération par les actionnaires d'Astera et par les actionnaires de Les Pharmaciens Associés et donc de la réalisation de l'apport partiel d'actif d'Astera au profit de Les Pharmaciens Associés, avec effet juridique au 1er juillet 2024 et rétroactivité fiscale et comptable au 1er janvier 2024.

#### Vingtième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra. ■



Rapport  
de Gestion

# Comptes consolidés



# BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2023	NET AU 31.12.2022
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>				
Capital social non appelé	-		-	-
<b>Total du capital souscrit non appelé</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif immobilisé (II)</b>				
Immobilisations incorporelles	263 939	-76 348	187 591	8 695
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>181 436</i>	<i>-3 153</i>	<i>178 283</i>	<i>1 302</i>
Immobilisations corporelles	624 098	-383 150	240 948	211 885
Immobilisations financières	6 264	0	6 264	6 744
Titres mis en équivalence	419		419	409
<b>Total de l'actif immobilisé (II)</b>	<b>894 720</b>	<b>-459 498</b>	<b>435 222</b>	<b>227 733</b>
<b>Actif circulant (III)</b>				
Stocks et en cours	316 953	-3 522	313 431	355 802
Avances fournisseurs	2 740		2 740	2 629
Créances clients	707 723	-5 040	702 683	561 803
Créances sociales	579		579	421
Créances fiscales	7 729		7 729	6 081
Autres créances (dont IDA)	40 841	-2 354	38 487	52 147
Placements à court terme	79 809	-702	79 107	41 320
Disponibilités	84 591		84 591	143 120
<b>Total de l'actif circulant (III)</b>	<b>1 240 965</b>	<b>-11 618</b>	<b>1 229 347</b>	<b>1 163 323</b>
Comptes de régularisation actif	32 184		32 184	14 193
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 167 869</b>	<b>-471 116</b>	<b>1 696 753</b>	<b>1 405 249</b>

# BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

PASSIF	NET AU 31.12.2023	NET AU 31.12.2022
<b>Fonds propres</b>		
Capital social	53 626	53 932
Primes et boni de fusion	457	457
Réserves	514 199	345 832
Résultat (Part du groupe)	11 941	25 244
<b>Total des fonds propres (I)</b>	<b>580 223</b>	<b>425 465</b>
<b>Intérêts minoritaires (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres fonds propres (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>		
Provisions pour risques	1 549	1 380
Provision pour retraite	12 991	39 671
Provisions pour impôts	-	-
<b>Total des provisions pour risques &amp; charges (IV)</b>	<b>14 540</b>	<b>41 051</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières	113 344	165 094
Avances et acomptes reçus sur commandes	266 939	175 212
Dettes fournisseurs	520 961	337 437
Dettes sociales	61 901	48 006
Dettes fiscales	12 426	17 635
Autres dettes (dont IDP)	117 854	186 855
<b>Total des dettes (V)</b>	<b>1 093 425</b>	<b>930 239</b>
Comptes de régularisation passif	1 738	1 559
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 696 753</b>	<b>1 405 249</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	6 495 690	6 317 282
Production vendue	97 490	92 824
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 593 180</b>	<b>6 410 106</b>
Reprises de provisions	7 196	6 647
Autres produits d'exploitation	84 838	76 100
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 685 214</b>	<b>6 492 853</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats consommés	6 172 284	6 003 395
Autres achats et charges externes	182 533	177 995
Impôts, taxes et versements assimilés	11 079	9 857
Charges de personnel	210 061	198 631
Dotations aux amortissements et aux provisions	61 237	54 039
Autres charges d'exploitation	557	799
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>6 637 751</b>	<b>6 444 716</b>
<b>Résultat d'exploitation (hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)</b>	<b>47 463</b>	<b>48 137</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	802	735
<b>Résultat d'exploitation (incluant dotations et reprises sur écarts d'acquisition)</b>	<b>46 661</b>	<b>47 402</b>
Total des produits financiers	7 483	2 326
Total des charges financières	20 191	13 028
<b>Résultat financier</b>	<b>-12 708</b>	<b>-10 702</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>33 953</b>	<b>36 700</b>
Total des produits exceptionnels	3 722	2 364
Total des charges exceptionnelles	2 336	1 207
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 386</b>	<b>1 157</b>
Impôts sur les bénéfices	22 250	12 190
Impôts différés	714	26
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>12 375</b>	<b>25 641</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	3
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>12 385</b>	<b>25 644</b>
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	444	400
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>11 941</b>	<b>25 244</b>
Nombre de parts sociales ordinaires	1 050 205	1 056 217
Nombre de parts sociales à avantage particulier	6 534	6 474
<b>Résultat par action</b>	<b>11,30</b>	<b>23,75</b>

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2023

Les comptes consolidés du groupe ASTERA SA, arrêtés au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et plus particulièrement conformément aux dispositions énoncées par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020 mises en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 1 • Faits marquants de l'exercice

### • Contrôle de l'Autorité Belge de la Concurrence

Depuis novembre 2016, une enquête est ouverte par l'Autorité Belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais cette dernière n'a finalement pas abouti à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. CERP SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique s'est ouverte, dont l'issue reste incertaine.

À la date de l'arrêt des comptes, la meilleure estimation du risque, selon le management de CERP SA et ses conseils, s'établit à 1 million d'euros (0,5 millions d'euros dans les comptes du groupe ASTERA SA), montant provisionné à la clôture.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'absence d'éléments nouveaux, la société maintient le montant de la provision au même niveau. Cette position est étayée par l'avocat Van Bael & Bellis qui mentionne notamment dans son courrier du 30 janvier 2023 « un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Zenith Media Communications, rendu le 10 novembre 2022 confirmant l'illégalité de la méthode de calcul proposée par l'Autorité Belge de la Concurrence ».

Le 23 octobre 2023, l'Autorité Belge de la Concurrence a proposé une amende d'un montant définitif de 778.777,93€, accepté par CERP SA. La provision constituée par CERP SA de 1 million d'euros a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

### • Groupe Sanastera Spa

En date du 8 septembre 2023, il a été conjointement décidé de la liquidation du groupe Sanastera SpA. Dans ce cadre, les sociétés Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG ont récupéré la totalité des titres de leur filiale de Répartition Pharmaceutique, respectivement CERP Rouen SAS et Sanacorp Pharmahandel GmbH.

Les activités française, allemande et belge des groupes CERP Rouen SAS et Sanacorp Pharmahandel GmbH ont contribué aux résultats consolidés du groupe Sanastera SpA jusqu'au 31 octobre 2023, date du transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG.

En date du 31 décembre 2023 et afin de poursuivre le processus de liquidation, la personnalité morale de la holding Sanastera SpA subsiste et cette dernière est toujours détenue de manière conjointe par les sociétés Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG.

## 2 • Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont celles sur lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Astera SA  
n° 570.501.551

39, rue des Augustins  
76 000 Rouen

Mère

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE		% CONTRÔLE 31.12.2023	% CONTRÔLE 31.12.2022	% INTÉRÊT 31.12.2023	% INTÉRÊT 31.12.2022
Sous-groupe CERP Rouen SAS <sup>(1)</sup> n° 493.265.284	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	0,0000	100,0000	0,0000
Sophèse SA <sup>(2)</sup> n° 352.535.983	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	87,7773	87,2136	87,7773	87,2136
Isipharm SA n° 455.202.135	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9969	99,9969	87,7746	87,2109
Oxypharm SA n° 329.879.050	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	98,6346	98,4480	86,5788	85,8601
Laboratoires Medilis SAS n° 329.071.765	Rue des Frères Lumières 14 100 Lisieux	0,0000	100,0000	0,0000	85,8601
Eurolease SAS n° 443.597.075	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Centrale des Pharmaciens SAS n° 508.409.737	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Les Pharmaciens Associés SA n° 510.152.994	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9862	99,9862	99,9862	99,9862
Paraph SAS n° 405.333.642	2053 Avenue Henri Schneider 69330 Jonage	99,9862	0,0000	99,9862	0,0000
Eurodep SAS n° 439.026.139	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Eurodep Pharma SAS n° 511.469.132	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Première Ligne SAS n° 438.443.293	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000

(1) - Dans le cadre de la liquidation du groupe Sanastera SpA, la Coopérative Astera SA a récupéré l'intégralité des titres du sous-groupe CERP Rouen SAS composé des sociétés CERP Rouen SAS et CERP Rouen Formation SAS en France ainsi que des sociétés CERP SA, L.P.A. SA et Health & Technology Sprl en Belgique.

(2) - Sophèse SA : En septembre 2023, une augmentation de capital de 67 K€ (inclus la prime d'émission) a été réalisée par transformation d'une partie des dividendes 2022 en actions ; ASTERA SA n'a pas souscrit à cette augmentation ; en revanche, elle a acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 399 K€.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2023	% CONTRÔLE 31.12.2022	% INTÉRÊT 31.12.2023	% INTÉRÊT 31.12.2022
Sanastera SpA. <sup>(3)</sup>	Piazza Minghetti, 4/D 40124 Bologna	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000

(3) - Pour mémoire, les Coopératives française ASTERA SA et allemande SANACORP eG avaient décidé de créer ensemble en 2007 la société Sanastera SpA, maison mère du groupe de Répartition.

Cette joint-venture regroupait principalement trois sociétés de Répartition : CERP Rouen SAS en France, CERP SA en Belgique et Sanacorp Pharmahandel GmbH en Allemagne. Les sociétés CERP Rouen Formation SAS en France, L.P.A. SA - Santalis et Health & Technology Sprl en Belgique faisaient également partie du groupe SANASTERA SpA mais étaient rattachées au pôle Solutions à l'officine.

En date du 31 décembre 2023, la liquidation de la holding Sanastera SpA étant toujours en cours, la personnalité morale de celle-ci subsiste et cette dernière est toujours détenue de manière conjointe par les sociétés Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2023	% CONTRÔLE 31.12.2022	% INTÉRÊT 31.12.2023	% INTÉRÊT 31.12.2022
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

### Participations non consolidées

La société SECOF SA détenue à 20% par Astera SA n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le groupe (Capitaux propres 186 K€ (168 K€ en 2022), total bilan 197 K€ (177 K€ en 2022), chiffre d'affaires 153 K€ (137 K€ en 2022), résultat net 19 K€ (- 1 K€ en 2022)).

### PÔLES D'ACTIVITÉ

**Pour mémoire** - L'organisation managériale du groupe ASTERA SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1er janvier 2015 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	Sanastera SpA (I) CERP Rouen SAS Sobedip (B) CERP SA (B)  Groupe Sanacorp Pharmahandel GmbH (D) jusqu'au 31/10-2023
Soins à la Personne	Oxypharm SA
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA Paraph SAS CERP Rouen Formation SAS L.P.A. SA (B) Health & Technology Sprl (B)
Solutions à l'Industrie	Eurodep SAS Eurodep Pharma SAS Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	ASTERA SA Sophèse SA
Mises en équivalence	CERP France SA

(I) Italie, (B) Belgique, (D) Allemagne.

## 3 • Principes, règles et méthodes comptables

### 3•1 Application des méthodes de préférence préconisées par le règlement ANC 2020-01

Le groupe ASTERA SA applique le règlement ANC 2020-01. Conformément à ce règlement, la méthode de préférence de provisionnement des charges liées aux engagements retraites des salariés a été retenue.

### 3•2 Crédit-bail

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés

comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

### 3•3 Engagements de retraite

Le groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

**Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :**

	2023	2022
Taux actualisation	3,20 %	3,50 %
Taux de rendement attendu des fonds	3,20 %	3,50 %
Taux de progression des salaires	3,00 %	3,00%
Taux d'inflation sur le long terme	2,20 %	1,90%
Modalité de départ	100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu est fonction de l'évolution du taux des obligations +10 ans d'entreprises de 1ère qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2023. Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

**Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :**

Mobilité du personnel	2023	2022
16 - 24 ans	30,3 %	30,3%
25 - 29 ans	13,1 %	13,1%
30 - 34 ans	4,3 %	4,3%
35 - 39 ans	3,9 %	3,9%
40 - 44 ans	2,5 %	2,5%
45 - 49 ans	1,3 %	1,3%
50 - 54 ans	1,3 %	1,3%
+ 55 ans	-	-

### 3•4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est le cas de Sanastera SpA (depuis la clôture au 31 décembre 2007) dont les postes d'actif et de passif sont intégrés pour 50% dans les comptes consolidés du groupe ASTERA SA.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

### 3•5 Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### 3•6 Ecart d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.

En règle générale, le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans. Les écarts inférieurs à 50 K€ sont amortis sur l'exercice. Les écarts d'acquisition ayant une durée illimitée ne sont pas amortis, c'est notamment le cas de l'écart d'acquisition du sous-groupe CERP Rouen SAS.

### 3•7 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des logiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

### 3•8 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

#### • Immobilisations gérées par composants

CONSTRUCTIONS (hors sous-groupe Sanacorp)	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros œuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second œuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le groupe ASTERA SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle.

A compter du 1er janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif.

#### • Immobilisations autres

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

### 3•9 Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

### 3•10 Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode « premier entré – premier sorti ».

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

### 3•11 Créances

Les créances ont été enregistrées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

### 3•12 Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme (méthode du report variable / conception étendue).

## 4 • Notes relatives au bilan (chiffres en milliers d'euros)

### 4.1 Ecart d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Écart d'acquisition	4.337	85	(49)	1.058	176.005	181.436

La colonne "Variation du périmètre" est constituée de l'écart d'acquisition du sous-groupe CERP Rouen SAS (176,9 M€) lié à la réévaluation des titres de ce dernier ainsi que de la sortie de l'écart d'acquisition du sous-groupe Sanastera SpA (- 0,9 M€) suite à la liquidation de celui-ci. La ventilation des écarts d'acquisition par société est la suivante :

ECARTS D'ACQUISITION	AU 31.12.2023	AU 31.12.2023
Sous-groupe CERP Rouen SAS	176.939	-
Oxypharm SA	3.361	2.056
Paraph SAS	1.058	-
Sophèse SA	78	40
Sous-groupe Sanastera SpA	-	934
Laboratoires Médilis SAS	-	1.307
<b>TOTAL</b>	<b>181.436</b>	<b>4.337</b>

AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Écart d'acquisition	3.035	802	(49)	-	(635)	3.153

La colonne «Diminutions» est constituée des écarts - amortis à 100% à la fin de l'exercice 2022 - qui ont été extournés dans leur intégralité au 31 décembre 2023.

La colonne "Variation du périmètre" correspond à la sortie du cumul des amortissements de l'écart d'acquisition du sous-groupe Sanastera SpA suite à la liquidation de ce dernier.

### 4.2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Concessions, brevets, licences acquis	25.414	580	(5)	1.582	41	(1.076)	26.536
Logiciels créés	33.240	-	-	987	-	17.801	52.028
Fonds de commerce	2.234	-	-	-	30	533	2.797
Autres immobilisations	8	-	-	-	12	-	20
Immobilisations en cours	2.045	1.072	-	(2.524)	-	529	1.122
<b>TOTAL</b>	<b>62.941</b>	<b>1.652</b>	<b>(5)</b>	<b>45</b>	<b>83</b>	<b>17.787</b>	<b>82.503</b>

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
  - Concessions, brevets, licences acquis + 0,5 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 0,8 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
  - Immobilisations en cours + 0,2 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
  - Concessions, brevets, licences acquis + 0,1 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 0,1 M€.

La colonne "Variation du périmètre" est constituée des immobilisations incorporelles du sous-groupe CERP Rouen SAS (64,4 M€) suite au transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA ainsi que de la sortie des immobilisations incorporelles du sous-groupe Sanastera SpA (- 46,6 M€) liée à la liquidation de celui-ci.

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2022	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Concessions, brevets, licences acquis	22.629	1.305	(4)	-	38	(1.278)	22.690
Logiciels créés	31.511	756	-	-	-	16.511	48.778
Fonds de commerce	1.408	182	-	-	-	137	1.727
<b>TOTAL</b>	<b>55.548</b>	<b>2.243</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>15.370</b>	<b>73.195</b>

La colonne "Variation du périmètre" est constituée du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles du sous-groupe CERP Rouen SAS (58,4 M€) suite au transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA ainsi que de la sortie du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles du sous-groupe Sanastera SpA (- 43,0 M€) liée à la liquidation de celui-ci.

### 4.3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Terrains & Constructions	153.918	6.136	(1.182)	4.087	-	49.687	212.646
Autres immobilisations corporelles	381.873	44.725	(28.594)	7.783	2	(4.767)	401.022
Immobilisations en cours, avances & acomptes	12.535	10.906	-	(11.892)	-	(1.119)	10.430
<b>TOTAL</b>	<b>548.326</b>	<b>61.767</b>	<b>(29.776)</b>	<b>(22)</b>	<b>2</b>	<b>43.801</b>	<b>624.098</b>

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
  - Terrain & bâtiments + 3,0 M€ ;
  - Installations techniques + 1,3 M€ ;
  - Matériels et outillages industriels + 1,0 M€ ;
  - Matériel de transport + 4,5 M€ ;
  - Matériel informatique + 2,2 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 7,0 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
  - Terrain & bâtiments + 2,8 M€ ;
  - Installations techniques + 0,9 M€ ;
  - Matériels et outillages industriels + 8,9 M€ ;
  - Matériel du parc locatif + 8,2 M€ ;
  - Matériel de transport + 2,3 M€ ;
  - Matériel informatique + 0,2 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 0,2 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
  - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 18,4 M€ ;
  - Immobilisations en cours + 3,1 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
  - Terrain & bâtiments + 0,3 M€ ;

- Immobilisations en cours + 0,6 M€ ;

Les diminutions sont essentiellement dues aux :

- Activité « Répartition » :
  - Cessions de terrains et constructions (VB 0,2 M€ ; amortissements cumulés 0,2 M€) ;
  - Cessions d'installations (VB 0,2 M€ ; amortissements cumulés 0,1 M€) ;
  - Cessions de matériel de transport (VB 1,7 M€ ; amortissements cumulés 1,6 M€) ;
  - Cessions de matériel informatique (VB 0,6 M€ ; amortissements cumulés 0,6 M€).
- Activité « Soins à la personne » :
  - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 4,8 M€ ; amortissements cumulés 4,5 M€) ;
  - Cessions de matériel de transport (VB 1,0 M€ ; amortissements cumulés 1,0 M€).
- Activité « Solutions à l'officine » :
  - Cessions de matériels loués (VB 18,3 M€ ; amortissements cumulés 17,7 M€) ;
  - Cessions de mobilier (VB 1,5 M€ ; amortissements cumulés 1,5 M€).

La colonne "Variation du périmètre" est constituée des immobilisations corporelles du sous-groupe CERP Rouen SAS (338,5 M€) suite au transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA ainsi que de la sortie des immobilisations corporelles du sous-groupe Sanastera SpA (- 294,7 M€) liée à la liquidation de celui-ci.

La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Valeurs brutes	12.416	1.748	(16)	-	14.148	28.296
Amortissements	(10.437)	(325)	-	-	(10.628)	(21.390)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1.979</b>	<b>1.423</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>3.520</b>	<b>6.906</b>

La colonne "Variation du périmètre" est constituée des immobilisations corporelles en crédit-bail du sous-groupe CERP Rouen SAS (VB 28,3 M€ ; amortissements cumulés 21,3 M€) suite au transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA ainsi que de la sortie des immobilisations corporelles en crédit-bail du sous-groupe Sanastera SpA (VB 14,2 M€ ; amortissements cumulés 10,7 M€) liée à la liquidation de celui-ci.

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2022	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Terrains & Constructions	79.549	5.213	(621)	-	-	32.442	116.583
Autres immobilisations corporelles	256.892	42.210	(27.350)	35	(2)	(5.218)	266.567
<b>TOTAL</b>	<b>336.441</b>	<b>47.423</b>	<b>(27.971)</b>	<b>35</b>	<b>(2)</b>	<b>27.224</b>	<b>383.150</b>

La colonne "Variation du périmètre" est constituée du cumul des amortissements des immobilisations corporelles du sous-groupe CERP Rouen SAS (225,6 M€) suite au transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA ainsi que de la sortie du cumul des amortissements des immobilisations corporelles du sous-groupe Sanastera SpA (- 198,4 M€) liée à la liquidation de celui-ci.

#### 4•4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	ACQUISITION PARAPH	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	VALEUR AU 31.12.2023
Autres titres	3.622	-	(586)	-	-	(3.223)	(187)
Prêts	2.852	521	(330)	-	-	2.824	5.867
Dépôts et garanties versés	6	-	(6)	-	10	-	10
Autres créances	269	224	(8)	-	-	89	574
<b>TOTAL</b>	<b>6.749</b>	<b>745</b>	<b>(930)</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>(310)</b>	<b>6.264</b>

La colonne "Variation du périmètre" est constituée des immobilisations financières du sous-groupe CERP Rouen SAS (5,9 M€) suite au transfert des titres de Sanastera SpA à Astera SA ainsi que de la sortie des immobilisations corporelles du sous-groupe Sanastera SpA (- 6,2 M€) liée à la liquidation de celui-ci.

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2023
Autres titres	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances	5	-	-	(5)	-
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>

#### 4•5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2022	Q.P. RÉSULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2023
CERP France	409,5	9,7	-	-	419,2
<b>TOTAL TITRES M.E.E.</b>	<b>409,5</b>	<b>9,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>419,2</b>

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans les sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus.

#### 4•6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2023	POIDS RELATIF 2023	IMMOB. EN VALEUR 2022	POIDS RELATIF 2022
Répartition	126.989	49,50 %	102.019	45,14 %
Soins à la personne	54.347	21,19 %	50.455	22,32 %
Solutions à l'officine	67.272	26,23 %	65.759	29,10 %
Solutions à l'industrie	8.142	3,17 %	8.035	3,55 %
Holdings	(230)	(0,09 %)	(246)	(0,11 %)
<b>GROUPE</b>	<b>256.520</b>	<b>100,00 %</b>	<b>226.022</b>	<b>100,00 %</b>

#### 4•7 Stocks

Ils ont diminué de - 11,90 % en valeur brute (- 42,8 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur stocks ont diminué, passant de 3.969 K€ à 3.522 K€.

#### 4•8 Créances clients & autres créances

Les créances clients ont augmenté de + 25,12 % en valeur brute (+ 142,1 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur clients douteux ont augmenté de + 31,56 % soit + 1,2 M€. Les provisions sur autres créances ont augmenté, passant de 35 K€ à 2.354 K€.

#### 4•9 Impôts différés sur déficits reportables

A noter qu'un montant total de 17.862 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 18.698 K€ au 31 décembre 2022). La décomposition par société des impôts différés sur déficits reportables non activés est la suivante :

IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS REPORTABLES NON ACTIVÉS	AU 31.12.2023	AU 31.12.2023
Eurodep SAS	14.824	14.054
Isipharm SA	2.508	2.660
Astera SA	-	1.641
LPA SA (Belgique)	287	284
Eurolease SAS	202	-
Eurodep Pharma SAS	41	47
CERP Rouen Formation SAS	-	12
<b>TOTAL</b>	<b>17.862</b>	<b>18.698</b>

#### 4•10 Valeurs mobilières de placement & disponibilités

À la clôture de l'exercice 2023, les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme pour un montant de 20 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 4,5 ans au 31 décembre 2023, indexés sur des actions, obligations ou indices boursiers pour un montant de 59 M€ dont 6 M€ peuvent présenter des risques de perte en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, une reprise d'un montant de 0,29 M€ a été constatée compte-tenu des conditions de marché en date du 31 décembre 2023.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 79,1 M€ contre 41,3 M€ un an plus tôt.

En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élèvent à 84,6 M€ contre 143,1 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Au total la trésorerie active est donc de 163,7 M€ contre 184,4 M€ à fin 2022

#### 4•11 Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances.

#### 4•12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>53.123</b>	<b>457</b>	<b>323.609</b>	<b>25.059</b>	<b>402.248</b>
Variation du capital d'Astera	809				809
Distributions versées par Astera			(4.287)		(4.287)
Affectation résultat exercice précédent			25.059	(25.059)	-
Résultat de l'exercice				25.244	25.244
Autres variations			1.451		1.451
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>53.932</b>	<b>457</b>	<b>345.832</b>	<b>25.244</b>	<b>425.465</b>

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de + 0,81 M€ sur 2022.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
<b>Au 31.12.2022</b>	<b>53.932</b>	<b>457</b>	<b>345.832</b>	<b>25.244</b>	<b>425.465</b>
Variation du capital d'Astera	(306)				(306)
Distributions versées par Astera			(4.935)		(4.935)
Affectation résultat exercice précédent			25.244	(25.244)	-
Résultat de l'exercice				11.941	11.941
Réévaluation des titres CERP Rouen SAS			352.634		352.634
Liquidation sous-groupe Sanastera SpA			(203.948)		(203.948)
Autres variations			(628)		(628)
<b>Au 31.12.2023</b>	<b>53.626</b>	<b>457</b>	<b>514.199</b>	<b>11.941</b>	<b>580.223</b>

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 0,31 M€ sur 2023.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette négative de 60 passant ainsi à 6.534.

#### 4-13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2023	AU 31.12.2022
Provisions pour risques (a)	1.549	1.380
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour charges à caractère de dettes (b)	12.991	39.671
<b>TOTAL</b>	<b>14.540</b>	<b>41.051</b>

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Litiges salariaux pour 835 K€ (vs 655 K€ fin 2022) ;
- Litiges fournisseurs pour 492 K€ (0 K€ en 2022) ;
- Litiges commerciaux pour 222 K€ (vs 225 K€ fin 2022) ;

Les montants par pôle sont les suivants :

- Pôle Répartition : 363 K€ (vs 703 K€ fin 2022) ;
- Pôle Soins à la personne : 151 K€ (vs 62 K€ fin 2022) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 531 K€ (vs 43 K€ fin 2022) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 504 K€ (vs 572 K€ fin 2022).

(b) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2023	AU 31.12.2022
Pôle Répartition	6.015	33.023
Pôle Soins à la personne	4.346	4.118
Pôle Solutions à l'officine	1.370	1.320
Pôle Solutions à l'industrie	1.260	1.210
<b>TOTAL</b>	<b>12.991</b>	<b>39.671</b>

La baisse de la provision s'élève à - 26.680 K€ (- 67,25 %) par rapport à l'exercice précédent, cette diminution s'explique par le fait que les engagements de retraite de la société Sanacorp Pharmahandel GmbH ne font plus partie des engagements du groupe ASTERA SA suite à la liquidation du groupe Sanastera SpA. Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 8,7 M€ (vs. 8,2 M€ en 2022).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	7.688	35.102	- 27.414	- 78,10 %
Pôle Soins à la personne	3.600	3.080	+ 520	+ 16,88 %
Pôle Solutions à l'officine	1.547	1.401	+ 146	+ 10,42 %
Pôle Solutions à l'industrie	1.024	946	+ 78	+ 8,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>13.859</b>	<b>40.529</b>	<b>- 26.670</b>	<b>- 65,80 %</b>

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que - toutes choses étant égales par ailleurs - :

- Une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 1,31 M€ des engagements de retraite ;
- Et une hausse de 0,50 pt une baisse de - 1,20 M€.

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	-	Pertes actuarielles à amortir	+ Gratifications d'ancienneté incl. comptes sociaux)	=	Provision Retraites au bilan consolidé
<b>TOTAL AU 31.12.2023</b>	<b>13.859</b>		<b>(1.444)</b>	<b>+ 576</b>		<b>12.991</b>
<b>TOTAL AU 31.12.2022</b>	<b>40.529</b>		<b>(1.219)</b>	<b>+ 361</b>		<b>39.671</b>

#### 4-14 Impôts différés

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2023	AU 31.12.2022	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2023	AU 31.12.2022
Pôle Répartition	0	3.149	Pôle Répartition	2.464	744
Pôle Soins à la personne	924	1.228	Pôle Soins à la personne	-	-
Pôle Solutions à l'officine	99	87	Pôle Solutions à l'officine	105	223
Pôle Solutions à l'industrie	25	23	Pôle Solutions à l'industrie	62	63
Holdings	227	-	Holdings	24	24
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1.275</b>	<b>4.487</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2.655</b>	<b>1.054</b>
			<b>IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET</b>	<b>1.380</b>	<b>3.433</b>

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par nature :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2023	AU 31.12.2022	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2023	AU 31.12.2022
Provisions réglementées	227	-	Provisions réglementées	982	926
Provisions pour engagements de retraite	1.284	1.199	Autres retraitements	2.472	752
Décalages temporaires	185	153	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3.454</b>	<b>1.678</b>
Autres retraitements	378	3.759	<b>IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET</b>	<b>(1.380)</b>	<b>3.433</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2.074</b>	<b>5.111</b>	Dont :		
			Solde des sociétés en situation d'impôt différé actif	1.275	4.487
			Solde des sociétés en situation d'impôt différé passif	2.655	1.054

#### 4.15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VARIATION DU PÉRIMÈTRE	TOTAL 31.12.2023
Dettes auprès des établissements de crédit	67.427	25.187	(22.345)	(66.643)	3.626
Soldes créditeurs de banque	92.889	-	-	8.197	101.086
Emprunts crédit-bail	2.180	788	(1.255)	1.872	3.585
Participation des salariés	2.322	1.121	(485)	1.819	4.777
Autres dettes financières	276	47	(55)	2	270
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>165.094</b>	<b>27.143</b>	<b>(24.140)</b>	<b>(54.753)</b>	<b>113.344</b>

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2023	TOTAL 31.12.2022
Pôle Répartition	110.221	157.675
Pôle Soins à la personne	2.623	4.685
Pôle Solutions à l'officine	19	2.283
Pôle Solutions à l'industrie	183	201
Holdings	298	250
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>113.344</b>	<b>165.094</b>

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2023	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	3.626	600	1.053	1.973
Soldes créditeurs de banque	101.086	101.086	-	-
Emprunts crédit-bail	3.585	788	2.472	325
Participation des salariés	4.777	397	4.380	-
Autres dettes financières	270	270	-	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>113.344</b>	<b>103.141</b>	<b>7.905</b>	<b>2.298</b>

## 5 • Notes relatives au compte de résultat (chiffres en milliers d'euros)

Pour mémoire, l'activité du groupe Sanastera SpA était consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera SA (intégration proportionnelle) et ce jusqu'au 31 octobre 2023, **rendant ainsi la comparaison des exercices 2022 et 2023 non pertinente.**

### 5.1 Chiffre d'affaires

L'activité du groupe ASTERA SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France, en Belgique et en Allemagne (Jusqu'au 31 octobre 2023), appelée « Pôle Répartition » ;
- Le « Pôle Soins à la personne » qui comprend :
  - La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients ;
  - La distribution de produits médico-chirurgicaux, notamment de tous produits liés à l'incontinence et plus généralement de produits destinés au domaine médical.
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
  - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
  - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
  - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
  - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
  - Une activité de dépositaire de produits pharmaceutiques ;
  - Une activité de force de vente téléphonique ;
  - Une centrale d'achats.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.

En 2023, la répartition du chiffre d'affaires – par pôle d'activité – est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2023	POIDS RELATIF 2023	C.A. 2022	POIDS RELATIF 2022	VARIATION C.A. 2023/2022	VARIATION C.A. 2023/2022
Répartition (a)	6.029,5	91,5 %	5.787,6	90,3 %	-	-
Soins à la personne (b)	147,4	2,2 %	137,9	2,2 %	+ 9,5	+ 6,9 %
Solutions à l'officine (c)	55,9	0,8 %	48,7	0,7 %	+ 7,2	+ 14,8 %
Solutions à l'industrie (d)	360,4	5,5 %	435,9	6,8 %	(75,5)	(17,3 %)
<b>GROUPE</b>	<b>6.593,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>6.410,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(a) Pôle Répartition : L'activité de ce pôle s'élève à + 6.029,5 M€ répartie comme suit :

- partie franco-belge : + 3.152,8 M€.
- partie allemande : + 2.876,7 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : Le chiffre d'affaires a cru de + 6,9 %.

(c) Pôle Solutions à l'officine : Ce pôle a augmenté de + 14,8 %.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : L'activité de ce pôle a diminué de - 17,3 %.

### 5.2 Charges d'exploitation

Les achats consommés s'élèvent à 6.172 M€ soit 95,0 % des ventes de marchandises.

Les frais généraux et les charges de personnel représentent respectivement + 2,8 % et + 3,2 % du chiffre d'affaires net.

Le total des produits d'exploitation étant égal à 6.685 M€ et le total des charges d'exploitation s'élevant à 6.638 M€, le groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 46,7 M€.

### 5.3 Contribution au résultat d'exploitation

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation.

L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2023	POIDS RELATIF 2023	RÉSULTAT EXPLOITATION 2022	POIDS RELATIF 2022	VARIATION EN VALEUR 2023/2022	VARIATION EN % 2023/2022
Répartition (a)	44.809,0	96,0 %	46.365,8	97,8 %	-	-
Soins à la personne (b)	4.766,1	10,2 %	5.188,5	10,9 %	(422,4)	(8,1 %)
Solutions à l'officine (c)	2.576,6	5,5 %	285,2	0,6 %	+ 2.291,4	NC
Solutions à l'industrie (d)	(1.499,5)	(3,2 %)	(3.413,4)	(7,2 %)	+ 1.913,9	+ 56,1 %
Holdings (e)	(3.991,5)	(8,5 %)	(1.023,7)	(2,1 %)	(2.967,8)	NC
<b>GROUPE</b>	<b>46.660,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>47.402,4</b>	<b>100,0 %</b>	-	-

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du groupe avec + 44,8 M€ répartis comme suit :

- partie franco-belge : + 21,5 M€.
- partie allemande : + 23,3 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur et son résultat d'exploitation a diminué de - 0,4 M€ en valeur (- 8,1 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution a augmenté de + 2,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est négative (- 1,5 M€). Mais, elle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent (+ 1,9 M€ en valeur soit + 56,1 %).

(e) La contribution fortement négative du pôle Holdings s'explique par des charges comptabilisées dans la holding Sanastera SpA dans le cadre de la liquidation du groupe Sanastera S.p.A.

### 5.4 Produits & Charges financiers

Les produits se composent de :

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2023	2022
Dividendes reçus	29	29
Produits de placement	0	0
Autres produits financiers	7.454	2.297
<b>TOTAL</b>	<b>7.483</b>	<b>2.326</b>

Les charges se composent de :

CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2023	2022
Intérêts débiteurs et charges assimilées	2.944	891
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	2.534	780
Intérêts des couvertures de taux	777	534
Escomptes accordés	11.840	9.777
Frais financiers crédit-bail	47	19
Autres charges financières	2.049	1.027
<b>TOTAL</b>	<b>20.191</b>	<b>13.028</b>

Le résultat financier se dégrade de - 2,0 M€ passant de - 10,7 M€ à - 12,7 M€.

L'analyse de la contribution au résultat financier - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2023	POIDS RELATIF 2023	RÉSULTAT FINANCIER 2022	POIDS RELATIF 2022	VARIATION EN VALEUR 2023/2022	VARIATION EN % 2023/2022
Répartition (a)	(11.903,0)	93,7 %	(10.288,5)	96,1 %	-	-
Soins à la personne (b)	(234,9)	1,8 %	(100,4)	0,9 %	(134,5)	NC
Solutions à l'officine (c)	(938,7)	7,4 %	(351,8)	3,3 %	(586,9)	NC
Solutions à l'industrie (d)	97,2	(0,8 %)	(66,4)	0,6 %	+ 163,6	NC
Holdings	271,2	(2,1 %)	104,7	(0,9 %)	+ 166,5	NC
<b>GROUPE</b>	<b>(12.708,2)</b>	<b>100,0 %</b>	<b>(10.702,4)</b>	<b>100,0 %</b>	-	-

Le pôle Répartition représente majoritairement le résultat financier du groupe avec - 11,9 M€, ce dernier étant essentiellement composé des escomptes accordés aux clients :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2023	POIDS RELATIF 2023	RÉSULTAT FINANCIER 2022	POIDS RELATIF 2022	VARIATION EN VALEUR 2023/2022	VARIATION EN % 2023/2022
Répartition - Allemagne (Jusqu'au 31/10-2023)	(7.645,2)	65,0 %	(8.376,1)	85,8 %	-	-
Répartition - France & Belgique	(4.122,2)	35,0 %	(1.381,8)	14,2 %	-	-
<b>GROUPE</b>	<b>(11.767,4)</b>	<b>100,0 %</b>	<b>(9.757,9)</b>	<b>100,0 %</b>	-	-

### 5.5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation.

L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2023	POIDS RELATIF 2023	RÉSULTAT COURANT 2022	POIDS RELATIF 2022	VARIATION EN VALEUR 2023/2022	VARIATION EN % 2023/2022
Répartition (a)	32.906,0	96,9 %	36.077,4	98,3 %	-	-
Soins à la personne (b)	4.531,1	13,3 %	5.088,1	13,9 %	(557)	(10,9 %)
Solutions à l'officine (c)	1.638,0	4,8 %	(66,7)	(0,2 %)	+ 1.704,7	NC
Solutions à l'industrie (d)	(1.402,3)	(4,1 %)	(3.479,8)	(9,5 %)	+ 2.077,5	+ 59,7 %
Holdings	(3.720,3)	(10,9 %)	(919,0)	(2,5 %)	(2.801,3)	NC
<b>GROUPE</b>	<b>33.952,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>36.700,0</b>	<b>100,0 %</b>	-	-

Le résultat courant des entreprises intégrées s'élève à + 34,0 M€ après prise en compte du résultat financier.

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du groupe avec + 32,9 M€ de résultat répartis comme suit :

- partie franco-belge : + 22,8 M€.
- partie allemande : + 10,1 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur avec + 4,5 M€ en diminution de - 0,6 M€ en valeur (- 10,9 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution augmente de + 1,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est négative. Mais elle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.

### 5.6 Produits & Charges exceptionnels

Ils comprennent :

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHIFFRES EN K€)	2023	2022	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHIFFRES EN K€)	2023	2022
Opérations de gestion	111	52	Opérations de gestion	900	4
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations incorporelles cédées	-	-
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations corporelles (a)	2.611	2.312	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations corporelles cédées (a)	1.436	1.203
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations financières	-	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations financières cédées	-	-
Reprises exceptionnelles de provisions	1.000	-	Dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3.722</b>	<b>2.364</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.336</b>	<b>1.207</b>

En 2023, le résultat exceptionnel est de + 1,4 M€ (vs + 1,2 M€ en 2022).

(a) Les opérations de cession d'actifs immobilisés corporels ont généré :

- un résultat net positif de 1,2 M€ en 2023 ;
- un résultat net positif de 1,1 M€ en 2022.

## 5.7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2023	2022
Impôts sur les bénéfices	22.250	12.190
Impôts différés nets (a)	714	26
<b>CHARGE D'IMPÔT RÉELLE</b>	<b>22.964</b>	<b>12.216</b>

(a) La charge nette de 714 K€ d'impôts différés sur 2023 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 402 K€ :

- Un produit net de 171 K€ lié au retraitement des provisions réglementées ;
- Un produit net de 32 K€ liée aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable ;
- Un produit net de 84 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 115 K€ lié au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm, Oxypharm et Eurolease ;

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 1.116 K€ :

- Une charge nette de 318 K€ lié aux retraitements dans le sous-groupe Sanastera ;
- Une charge nette de 153 K€ liée au retraitement de crédit d'impôt ;
- Une charge nette de 645 K€ lié aux retraitements dans le sous-groupe Cerp Rouen

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :

- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2023	2022
Résultat net des entreprises intégrées (Hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	13.177	26.375
Impôt sur les bénéfices	22.964	12.216
Résultat courant avant impôt (Théorique)	36.141	38.591
<b>Charge d'impôt théorique à 25,0% en 2023 (25,0% en 2022)</b>	<b>9.035</b>	<b>9.648</b>
Écarts sur différences permanentes (a)	(73.770)	514
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	87.468	85
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	(567)	913
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	-	-
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	817	1.059
Divers	(19)	(3)
<b>CHARGE D'IMPÔT RÉELLE</b>	<b>22.964</b>	<b>12.216</b>

(a) Charges non déductibles et produits non imposables.

## 5.8 Contribution au résultat net - part du groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du groupe.

CHIFFRES EN M€	2023	2022
Résultat Courant	34,0	36,7
+ Résultat Exceptionnel	1,4	1,1
- Impôts	(23,0)	(12,2)
<b>= Résultat net entreprises intégrées</b>	<b>12,4</b>	<b>25,6</b>
+ QP entreprises MEE	0,0	0,0
<b>= Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>12,4</b>	<b>25,6</b>
- Intérêts minoritaires	0,5	0,4
<b>= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>11,9</b>	<b>25,2</b>

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2023	POIDS RELATIF 2023	RÉSULTAT NET-PDG 2022	POIDS RELATIF 2022	VARIATION EN VALEUR 2023/2022	VARIATION EN % 2023/2022
Répartition	23.830,8	199,6 %	26.308,7	104,2 %	-	-
Soins à la personne	3.183,8	26,7 %	3.243,3	12,8 %	(59,5)	(1,8 %)
Solutions à l'officine	1.680,6	14,1 %	142,5	0,6 %	+ 1.538,1	NC
Solutions à l'industrie	(1.968,7)	(16,5%)	(3.804,9)	(15,1 %)	+ 1.836,2	+ 48,3 %
Mises en équivalence	9,8	0,0 %	3,2	0,0 %	+ 6,6	NC
Holdings (a)	(14.795,5)	(123,9%)	(648,7)	(2,5 %)	(14.146,8)	NC
<b>GROUPE</b>	<b>11.940,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>25.244,1</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(a) La contribution fortement négative du pôle Holdings au résultat net - part du groupe - est principalement expliquée par le résultat net contributif de la holding Sanastera SpA.

Dans le cadre de la liquidation du groupe Sanastera SpA, la holding a supporté des charges non récurrentes ainsi que le règlement d'impôts.

## 5.9 Résultat net par part sociale

	2023	2022	
Résultat net - part du groupe (en euros)	+ 11.940.788	+ 25.244.078	(52,7 %)
Nombre de parts sociales	1.056.739	1.062.691	(0,56 %)
<b>RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)</b>	<b>+ 11,30</b>	<b>+ 23,75</b>	<b>(52,4 %)</b>

## 6 • Autres informations (chiffres en millions d'euros)

### 6.1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés par Astera SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2023	2022
Engagements donnés relatifs aux emprunts	-	-
Engagements donnés relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur	-	-
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	-	3,9

Astera SA s'engage à garantir la continuité d'exploitation de la filiale Eurodep SAS.

Ceux supportés par Sophe SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2023	2022
Engagements donnés relatifs aux emprunts	-	0,73

Ceux supportés et reçus par CERP Rouen SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2023	2022
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque • D'avaux et cautions (a)	- 10,06	- 8,68
En contrepartie de lignes de crédit (b) sous forme : • De lettres d'intentions	18,00	18,00

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.

(b) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge.

Garantie de continuité d'exploitation des filiales belges : cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 26 mars 2024 signée par le président de CERP Rouen SAS.

ENGAGEMENTS REÇUS	2023	2022
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : • De garanties à première demande • De prises de nantissements	25,27 30,41	22,05 24,23

Ceux supportés et reçus par Eurodep SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2023	2022
Concernant : • Une garantie bancaire à 1 <sup>ère</sup> demande • Une garantie globale bancaire de cautionnement douane	1,47 0,07	1,47 0,07

ENGAGEMENTS REÇUS	2023	2022
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	-	3,9

La continuité d'exploitation d'Eurodep SAS est garantie par Astera SA.

Ceux reçus par Oxypharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2023	2022
Engagements reçus relatifs aux emprunts	-	0,73

Ceux supportés par Sanacorp Pharmahandel GmbH sont :

Les engagements de la société Sanacorp Pharmahandel GmbH ne font plus partie des engagements du Groupe ASTERA SA suite à la liquidation partielle de Sanastera SpA.

ENGAGEMENTS DONNÉS	2023	2022
En contrepartie d'emprunts inscrits au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles • Contrats locatifs	- -	1,63 0,89

### 6.2 Pertes actuarielles

En ce qui concerne les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir s'élevait à 1,4 M€ au 31.12.2023 (vs 1,2 M€ au 31.12.2022).

### 6.3 Contrats de couverture de taux

Les contrats de couverture de taux de la société Sanacorp Pharmahandel GmbH ne font plus partie des engagements du Groupe ASTERA SA suite à la liquidation partielle de Sanastera SpA.

Il n'existe plus aucun contrat de couverture de taux à la clôture de l'exercice 2023.

	2023	2022
Groupe CERP Rouen SAS : • Couverture de taux d'intérêts pour la filiale française (swaps) • Couverture de taux d'intérêts pour la filiale belge (swaps)	- -	- -
Sanacorp Pharmahandel GmbH : • Couverture de taux d'intérêts pour l'acquisition von der Linde (swaps) • Autres contrats de type swaps	- -	- 142,0

Lors de l'exercice précédent, l'impact de la juste valeur sur les contrats de couverture de taux était un gain latent de + 3,63 M€ pour le groupe Sanacorp Pharmahandel GmbH.

### 6.4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2023 à :

- 98,5 K€ pour les organes d'administration (vs 76,1 K€ en 2022) ;
- 144,2 K€ pour les organes de surveillance (vs 152,9 K€ en 2022) ;
- 3.857,9 K€ pour les organes de direction (vs 3.790,1 K€ en 2022).

### 6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Ils se sont élevés en 2023 à 550,4 K€ pour l'ensemble du groupe ASTERA SA contre un montant de 548,6 K€ en 2022.

### 6.6 Effectifs

Au cours de l'exercice 2023, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2023	2022
Pôle Répartition	2.488	2.430
Pôle Soins à la personne	713	688
Pôle Solutions à l'officine	168	152
Pôle Solutions à l'industrie	337	332
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>3.706</b>	<b>3.602</b>

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal.

## 6•7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

## 7 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2022 et 2023 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net des entreprises intégrées	<b>13.177</b>	<b>26.375</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	47.190	47.601
• Variation des impôts différés	714	26
• Plus et moins-values de cession	(1.175)	(1.094)
<b>= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>59.906</b>	<b>72.908</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(50.118)	(4.748)
• Créances	(65.680)	16.340
• Dettes	(7.886)	68.048
<b>= Variation du B.F.R.</b>	<b>(123.684)</b>	<b>79.640</b>
<b>= Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(63.778)</b>	<b>152.548</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(1.653)	(1.490)
• Corporelles	(61.398)	(53.170)
• Financières	(745)	(2.429)
Cessions d'immobilisations	3.536	2.499
Incidence des variations de périmètre (2)	97.216	(312)
<b>= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>36.956</b>	<b>(54.902)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(4.929)	(4.287)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(176)	(181)
Variation du capital en numéraire	(306)	2.237
Augmentation des emprunts et dettes financières	27.143	12.989
Diminution des emprunts et dettes financières	(24.140)	(17.853)
<b>= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(2.408)</b>	<b>(7.095)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(29.230)</b>	<b>90.551</b>
Trésorerie d'ouverture	91.915	1.364
Trésorerie de clôture	62.685	91.915

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du groupe se monte à 59,9 M€ en 2023, soit une diminution de - 13,0 M€ par rapport à l'exercice précédent (72,9 M€).

Le besoin en fonds de roulement diminuant de - 203,3 M€, il en ressort une baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité de - 216,3 M€ (- 63,8 M€ vs. 152,5 M€ l'exercice précédent).

Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (63,7 M€ vs. 57,1 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un décaissement de + 97,2 M€ (vs. un décaissement de - 0,3 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 3,5 M€ (vs. + 2,5 M€ l'an passé) ; au final les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont supérieurs à l'exercice précédent (+ 37,0 M€ vs. - 54,9 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie négatif de - 2,4 M€ (vs. un flux négatif de - 7,1 M€ l'exercice précédent).

Au final, la trésorerie nette du groupe a diminué de - 29,2 M€ sur l'exercice 2023.

## 8 • Evenements post-clôture

La coopérative Astera, au travers de sa filiale « Les Pharmaciens Associés », dispose de groupements de pharmaciens au sein de son groupe sous son pôle Retail ; la coopérative Pharmadom entretient depuis de nombreuses années une coopération efficace et satisfaisante avec le groupe Astera et plus particulièrement avec sa filiale de répartition pharmaceutique CERP Rouen SAS.

Dans un contexte de marché en pleine évolution, les groupements de pharmaciens ont besoin de se concentrer afin de maintenir une capacité concurrentielle pour une protection optimale de l'intérêt de leurs adhérents et pour les accompagner en tant que créateurs de valeur dans l'évolution de leur métier. C'est pourquoi le groupe Astera est un partenaire idéal pour les pharmaciens adhérents de la coopérative Pharmadom.

Compte tenu de ce contexte, les deux coopératives ont décidé de réaliser une fusion par voie d'absorption de Pharmadom par Astera, laquelle sera suivie par l'apport de l'activité Pharmadom avec pour enseigne Well & Well à la filiale d'Astera « Les Pharmaciens Associés ». ■

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose :

- La situation de la filiale CERP SA Belgique au regard de la procédure initiée par l'Autorité Belge de la Concurrence ;
- Les conséquences de la liquidation du groupe Sanastera SpA.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de

notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mai 2024  
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Thierry LEROUX

RSM Paris  
Paul-Evariste VAILLANT



Rapport  
de Gestion

# Comptes sociaux

# BILAN

Au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2023	NET AU 31.12.2022
Titres de participation	857		857	142 539
Titres mis en équivalence	587 302	7 862	579 440	75 828
Autres titres	35		35	35
Prêt				
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>588 194</b>	<b>7 862</b>	<b>580 332</b>	<b>218 402</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>588 194</b>	<b>7 862</b>	<b>580 332</b>	<b>218 402</b>
<b>Avances fournisseurs</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>46</b>
Créances clients				
Créances État				
Créances diverses				
Créances sociétés apparentées	6 110		6 110	11 412
<b>Total créances</b>	<b>6 110</b>		<b>6 110</b>	<b>11 412</b>
Banques				106
<b>Total disponibilités</b>				<b>106</b>
Charges constatées d'avance				
<b>Total charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>594 305</b>	<b>7 862</b>	<b>586 444</b>	<b>229 967</b>

PASSIF	NET AU 31.12.2023	NET AU 31.12.2022
Capital social	53 626	53 932
Prime et boni fusion	457	457
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	153 280	144 871
<b>Capital et réserves</b>	<b>213 308</b>	<b>205 205</b>
Résultat de l'exercice	369 744	13 344
Provisions spéciales		910
<b>Capitaux propres</b>	<b>583 052</b>	<b>219 459</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>Autres dettes Ets de crédits</b>	<b>41</b>	
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>225</b>	<b>219</b>
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>263</b>	<b>169</b>
État		
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>2 863</b>	
Dettes sociétés apparentées		10 120
<b>Total dettes diverses</b>		<b>10 120</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>586 444</b>	<b>229 967</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)

	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Reprise sur provisions		
Autres produits	37	28
<b>Total des produits (1)</b>	<b>37</b>	<b>28</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres achats et charges externes	1 500	967
Impôts et taxes assimilés	1	1
Autres charges		
<b>Total des charges (2)</b>	<b>1 501</b>	<b>968</b>
<b>Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)</b>	<b>(1 465)</b>	<b>(940)</b>
Produits financiers (4)	21 858	16 646
Charges financières (5)		2 361
<b>Résultat financier (6 = 4 - 5)</b>	<b>21 858</b>	<b>14 284</b>
<b>Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)</b>	<b>20 394</b>	<b>13 344</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations en capital	493 000	
Reprise sur provisions	910	
<b>Total des produits exceptionnels (8)</b>	<b>493 910</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations en capital	141 697	
Dotations aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (9)</b>	<b>141 697</b>	
<b>Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)</b>	<b>352 213</b>	
<b>Impôts sur les bénéfices (11)</b>	<b>2 863</b>	
<b>Total des produits (1 + 4 + 8)</b>	<b>515 805</b>	<b>16 673</b>
<b>Total des charges (2 + 5 + 9 + 11)</b>	<b>146 061</b>	<b>3 329</b>
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>369 744</b>	<b>13 344</b>

# ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2023

## I - Les faits marquants de l'exercice

En date du 8 septembre 2023, il a été conjointement décidé de la liquidation du groupe Sanastera SpA. Dans ce cadre, les sociétés Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG ont récupéré la totalité des titres de leur filiale de Répartition Pharmaceutique, respectivement CERP Rouen SAS et Sanacorp Pharmahandel GmbH.

En date du 31 décembre 2023 et afin de poursuivre le processus de liquidation, la personnalité morale de la holding Sanastera SpA subsiste et cette dernière est toujours détenue de manière conjointe par les sociétés Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG.

## II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

### 1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

### 2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

### 3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation.

Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

### 4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

### 5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

### 6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

### 7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas.

## III - Notes sur le bilan

### 1. Immobilisations et amortissements

**Immobilisations corporelles et incorporelles**  
Néant.

**Crédit-bail**  
Néant.

### Immobilisations financières

Participations évaluées par mise en équivalence :

- **Sophese** : Les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 398 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2023 passe à 87,78 %.

- **CERP ROUEN** : Les acquisitions nouvelles s'élèvent à 493 000 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2023 est de 100 %.

- **Eurodep, Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés** : Les acquisitions de l'exercice concernent la variation de l'écart d'équivalence.

Suite à ces mouvements et aux variations de capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé de - 18,07 M€ à - 7,86 M€. Le montant est inférieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2023, et non avons comptabilisé une reprise de provision à hauteur de 10,21 M€.

Autres participations :

- **Sanastera S.p.a.** : La société est toujours en cours de liquidation 31 décembre 2023. Une sortie partielle en capital a été effectuée à hauteur de 141 696 K€. Notre participation au 31 décembre s'élève à 645 K€.

• **Cerp France** : Pas de mouvement sur cet exercice.

• **SECOF** : acquisition d'un titre pour 15 K€.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

## 2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

## 3. Stocks

Néant.

## 4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

Se reporter au tableau 4.

## 5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

## 6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

## 7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent des frais divers.

## 8. Capital

Il est composé de 1 050 205 parts sociales ordinaires à 51 € et de 6 534 parts sociales à avantage particulier à 10 €, il a diminué de 307 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires.

	ENTRÉES (€)	SORTIES (€)
Nouveaux sociétaires	205 530	
Souscriptions libres	1 545 147	
Affectation participation Coopérative	2 087 787	
Revalorisation de la part sociale		
Sorties suite à cessations d'activité		4 145 076
<b>TOTAL</b>	<b>3 838 464</b>	<b>4 145 076</b>

## 9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

## 10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

## 11. Provisions réglementées

Elles concernaient l'amortissement dérogatoire de 910 K€ sur des frais d'acquisition de titres de SANASTERA qui ont été immobilisés précédemment.

Compte tenu de la liquidation de cette société, l'intégralité de ces frais ont été repris.

## 12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale.

Se reporter au tableau 5.

## 13. Provisions pour risques et charges

Néant.

## 14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

- le poste « à 2 ans maxi origine » représente des crédits bancaires à court terme.

## IV - Notes sur le compte de résultat

### 1. Autres produits, productions de services et transferts de charges

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

### 2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

### 3. Résultat financier

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	11 583 K€
Autres produits financiers	62 K€
Reprise provision sur titres	10 213 K€

### 4. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'élève à 352 M€ et correspond principalement au boni de liquidation de la société SANASTERA S.P.A.

Nous avons procédé à la cession partielle des titres SANASTERA S.P.A à hauteur 141 696 K€ en contrepartie de l'entrée des titres CERP Rouen pour 493 000 K€.

## 5. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 25,00 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En milliers d'euros	MONTANT K€	IMPÔT DÛ K€	RÉSULTAT K€
Résultat courant avant IS	20 393		20 393
Résultat exceptionnel	352 213	(2 862)	349 351
<b>TOTAL</b>	<b>372 606</b>	<b>(2 862)</b>	<b>369 744</b>

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

La société ASTERA a consommé sur l'exercice 2023 l'intégralité de son déficit fiscal reportable qui s'élevait à 6 475 K€.

## V - Autres informations

### 1. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des indemnités compensatrices versées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 53 K€.

### 2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	189 K€
Etat	NS
Groupe	Néant

### 3. Produits à recevoir

Groupe	62 K€
--------	-------

### 4. Entreprises et parties liées

#### a) Entreprises liées

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

#### • Comptes de bilan

Actif : comptes courants et comptes rattachés	6 110 K€
Passif : comptes courants et comptes rattachés	/ K€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

#### • Compte de résultat

Produits d'exploitation	37K€
Charges d'administration de la société	- 417 K€
Dividendes perçus	11 583 K€
Autres produits financiers	62 K€
Reprise provision sur titres mis en équivalence	10 213 K€
Boni Liquidation SANASTERA Spa	351 304 K€

#### b) Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

## 5. Engagements

### ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements donnés relatifs aux emprunts	Néant
Garantie la continuité d'exploitation de la Filiale Eurodep. Cet engagement a été formalisé par une lettre de soutien en date du 26 mars 2024 signée par le président du conseil d'administration d'ASTERA.	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	Néant

## 6. Autre événement

Depuis novembre 2016, une enquête est ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais n'a pas pu finalement aboutir à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. CERP SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique va s'ouvrir dont l'issue reste incertaine.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'absence d'éléments nouveaux, la société maintient le montant de la provision au même niveau soit 1 millions d'euros. Cette position est étayée par notre avocat qui mentionne notamment dans son courrier du 30 janvier 2023 « un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Zenith Media Communications, rendu le 10 novembre 2022 confirmant l'illegalité de la méthode de calcul proposée par l'Autorité Belge de la Concurrence ».

Le 23 octobre 2023, l'Autorité Belge de la Concurrence a proposé une amende d'un montant définitif de 778 777,93€, acceptée par CERP SA. La provision constituée par CERP SA de 1 million d'euros a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2023.

## 7. Évènements post-clôture

La coopérative Astera, au travers de sa filiale « Les Pharmaciens Associés », dispose de groupements de pharmaciens au sein de son groupe sous son pôle Retail ; la coopérative Pharmadom entretient depuis de nombreuses années une coopération efficace et satisfaisante avec le groupe Astera et plus particulièrement avec sa filiale de répartition pharmaceutique CERP Rouen SAS.

Dans un contexte de marché en pleine évolution, les groupements de pharmaciens ont besoin de se concentrer afin de maintenir une capacité concurrentielle pour une protection optimale de l'intérêt de leurs adhérents et pour les accompagner en tant que créateurs de valeur dans l'évolution de leur métier. C'est pourquoi le groupe Astera est un partenaire idéal pour les pharmaciens adhérents de la coopérative Pharmadom.

Compte tenu de ce contexte, les deux coopératives ont décidé de réaliser une fusion par voie d'absorption de Pharmadom par Astera, laquelle sera suivie par l'apport de l'activité Pharmadom avec pour enseigne Well & Well à la filiale d'Astera « Les Pharmaciens Associés ». ■

# IMMOBILISATIONS 2023

(en milliers d'euros)

**Tableau 1**

	VALEUR BRUTE AU 31.12.22	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.23
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	AUTRES SORTIES	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'Établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers							
Matériel et outillage							
Matériel de transport							
Mobilier et matériel de bureau							
Immobilisations corporelles en cours							
<b>Immobilisations financières</b>							
Participations mises en équivalence	93 903	493 399					587 302
Participations	142 539	15		141 697			857
Créances sur participations							
Autres titres immobilisés	27						27
Prêts et autres immobilisations financières	8						8
<b>TOTAL</b>	<b>236 477</b>	<b>493 414</b>		<b>141 697</b>			<b>588 194</b>

# PROVISIONS 2023

(en milliers d'euros)

**Tableau 2**

	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2022	DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			REPRISES DE L'EXERCICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2023
			EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP.		EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
<b>Provisions réglementées</b>										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires	910					910	910			
<b>Provisions pour risques et charges</b>										
Litiges et risques impôts										
Autres										
<b>Provisions pour dépréciation</b>										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	18 075					10 213	10 213			7 862
Sur comptes divers										
<b>TOTAL</b>	<b>18 985</b>					<b>11 123</b>	<b>910</b>	<b>10 213</b>		<b>7 862</b>

## FILIALES ET PARTICIPATIONS 2023

(en milliers d'euros)

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVALENCE					
<b>Filiales françaises</b>											
Cerp Rouen	134 000	330 282	100%			502 071		4 991 811	26 276		
Sophese	12 593	65 609	88%			43 207		/	1 262	1 083	
Eurodep	750	(1 183)	100%			(2 140)		367 641	(3 312)		
Eurolease	1 000	6 233	100%			20 830		24 616	586		
Les Pharmaciens Associés	1 453	6 951	100%			6 588		9 537	1 281	250	
Première Ligne	68	4 031	100%			3 735		4 943	1 134	250	
Centrale des Pharmaciens	1 000	5 210	100%			5 149		32 989	221	300	
CERP France	427	1 259	33%	159	159			1 256	29		
<b>Filiales étrangères</b>											
Sanastera	1 291	12 576	50%	645	645			/	11 285	9 700	
SECOF	75	186	20%	15	15			153	19		
<b>Participations françaises et étrangères</b>				<b>65</b>	<b>65</b>						

## ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES			DETTES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		
		- 1 an	+ 1 an				- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
<b>Créances actif immobilisé</b>					<b>Emprunts et dettes financières</b>				
Prêts <sup>(1)</sup>					À 2 ans maxi origine Ets financiers	41	41		
Autres	8	8			À plus de 2 ans origine Ets financiers				
Créances sur participations					Avances et acomptes bloqués				
<b>Créances actif circulant</b>					<b>Autres dettes</b>				
Clients douteux					Avances et acomptes reçus				
Clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>					Fournisseurs et comptes rattachés	263	263		
Personnel					Personnel et comptes rattachés				
État					Dettes fiscales et sociales	2 863	2 863		
Groupe	6 110	6 110			Groupe				
Autres	1	1			Dettes diverses	225	225		
<b>Charges constatées d'avance</b>					<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>6 119</b>	<b>6 119</b>			<b>TOTAL</b>	<b>3 392</b>	<b>3 392</b>		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.

(2) Dont effets à recevoir.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2023	2022	VARIATION
Capital	53 626	53 932	(306)
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	38	38	
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVL	274	274	
Réserve facultative	153 280	144 871	8 409 <sup>(1)</sup>
Résultat de l'exercice	369 744	13 344	356 400
Provision pour hausse de prix			
Amortissements dérogatoires		910	(910)
<b>TOTAL</b>	<b>583 052</b>	<b>219 459</b>	<b>363 593</b>

(1) Suite aux résolutions adoptées par l'AG de juin 2023.

## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau 6

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	55 791	53 966	53 123	53 932	53 626
Nombre de parts sociales	1 121 111	1 084 586	1 067 686	1 062 691	1 056 739
<b>Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires net HT					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 678	10 911	10 345	15 705	361 678
Impôts sur les bénéfices					2 863
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8 310	8 152	9 354	13 344	369 744
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	3 915	3 964	4 288	4 935	5 196
<b>Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)</b>					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,52	10,06	9,69	14,78	342,26
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,41	7,52	8,76	12,56	349,89
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,25	0,25	0,25	0,51	0,51
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (heures payées en ETP*)	/	/	/	/	/
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	/	/	/	/	/
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Œuvres sociales) (en milliers d'euros)	/	/	/	/	/

\* Equivalent Temps Plein.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 21 mai 2024  
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Thierry LEROUX

RSM Paris  
Paul-Evariste VAILLANT

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### • Avec la société CERP Rouen SAS

##### Convention de trésorerie

###### Personnes concernées :

- o A. Pinton, en tant que président du comité de surveillance de CERP Rouen SAS et président du conseil d'administration d'Astera SA.
- o O. Bronchain, président de la société CERP Rouen SAS et directeur général d'Astera SA.
- o M. Ayral, administratrice d'Astera SA jusqu'au 16.06.2023 ainsi que vice-président du conseil d'administration jusqu'au 07.02.2023 et membre du comité de surveillance jusqu'au 16.05.2023.
- o E. Flahaut, administrateur et vice-président du conseil d'administration d'Astera SA et membre du comité de surveillance de CERP Rouen SAS.
- o C.Lefevre, A.Métivier, K.Vallet (à partir du 16.06.2023), administrateurs d'Astera SA et membres du conseil de surveillance de la CERP Rouen SAS.
- o A. Valette, administrateur ainsi que vice-président du conseil d'administration d'Astera à partir du 07.02.2023 et membre du conseil de surveillance de CERP Rouen SAS depuis le 16.05.2023.

**Nature, objet :** convention de trésorerie entre la société CERP Rouen SAS centralisatrice de la trésorerie du groupe Astera SA et la société ASTERA SA. A cet effet, CERP Rouen SAS centralise les excédents et les besoins de trésorerie et effectue les mouvements de trésorerie nécessaires à la marche normale de la société Astera tout en optimisant la gestion de trésorerie du groupe.

**Modalité :** un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés. Les différentes opérations sont passées selon leur date de valeur, tant en débit qu'en crédit. Le taux de rémunération de ce compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés est fixé au taux directeur financier moyen de CERP Rouen SAS de l'exercice 2023 majoré de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible.

**Motifs justifiant de son intérêt pour la société :** la société Astera SA, est dans son cycle annuel d'activité, en situation alternative d'excédent et de besoin de trésorerie.

Au 31 décembre 2023, le solde du compte courant envers CERP Rouen SAS est débiteur. Il s'élève à 5 661 864€. Le montant des intérêts facturés pour 2023 est un produit financier chez Astera SA de 62 020€.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### • Avec la société CERP Rouen SAS

##### Convention de refacturation de la rémunération du président

###### Personnes concernées :

- o A. Pinton, en tant que président du comité de surveillance de CERP Rouen et président du conseil d'administration d'Astera SA.
- o O. Bronchain, président de la société CERP Rouen et directeur général d'Astera SA.
- o M. Ayral, administratrice d'Astera jusqu'au 16.06.2023 ainsi que vice-président du conseil d'administration jusqu'au 07.02.2023 et membre du comité de surveillance jusqu'au 16.05.2023.
- o E. Flahaut, administrateur et vice-président du conseil d'administration d'Astera SA et membre du comité de surveillance de CERP Rouen SAS.
- o C.Lefevre, A.Métivier, K.Vallet (à partir du 16.06.2023), administrateurs d'Astera SA et membres du conseil de surveillance de la CERP Rouen SAS.
- o A. Valette, administrateur ainsi que vice-président du conseil d'administration d'Astera à partir du 07.02.2023 et membre du conseil de surveillance de CERP Rouen SAS depuis le 16.05.2023.

**Nature, objet :** convention de refacturation entre Astera SA et CERP Rouen SAS de la rémunération de Monsieur A. Pinton président du Conseil d'administration d'Astera et Président du Comité de surveillance de CERP Rouen SAS.

**Modalités :** compte tenu des mandats de Monsieur A. Pinton dans les deux sociétés, il est procédé à la refacturation de 50% de la rémunération charges comprises de Monsieur Armand Pinton, majorée d'un coefficient de 1,02.

Le montant pris en charge par votre société au titre de cette convention s'établit à 81 541 €.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 21 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Thierry LEROUX

RSM Paris  
Paul-Evariste Vaillant

[www.astera.coop](http://www.astera.coop)

Maîtriser l'approvisionnement  
de mon officine.  
Développer mon activité de maintien  
à domicile.  
M'investir dans les nouvelles missions.



Optimiser la gestion de mon officine.  
Dynamiser mon espace de vente  
et ma stratégie commerciale.  
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou  
02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen •  
Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Istockphoto.

